

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



sur le prix
et la qualité du
service public
d'élimination des
déchets

Sommaire

Indicateurs techniques

<i>Le territoire desservi</i>	<i>page 4</i>
<i>La prévention des déchets</i>	<i>page 5</i>
<i>La collecte des déchets : organisation</i>	<i>page 12</i>
<i>La collecte des déchets : bilan</i>	<i>page 22</i>
<i>Le traitement des déchets</i>	<i>page 25</i>
<i>Impact environnemental et sanitaire</i>	<i>page 26</i>
<i>L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets</i>	<i>page 28</i>

Indicateurs financiers

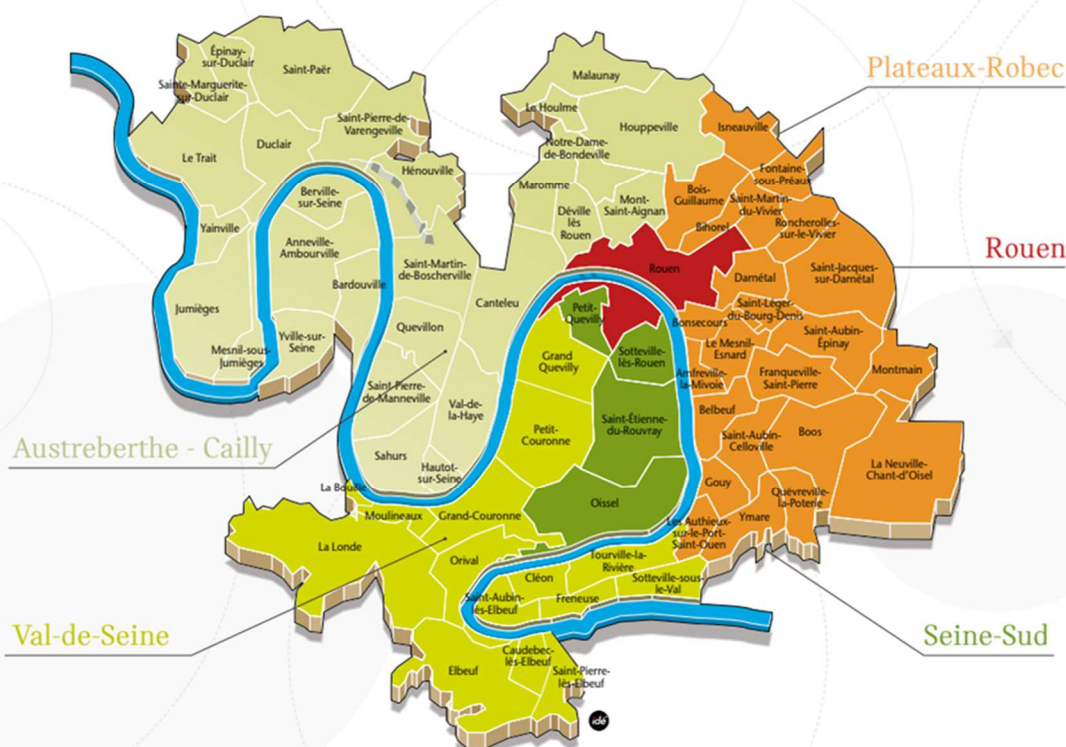
<i>Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets</i>	<i>page 29</i>
<i>Compte administratif</i>	<i>page 31</i>
<i>Comptabilité analytique</i>	<i>page 35</i>

Indicateurs techniques

Le territoire desservi

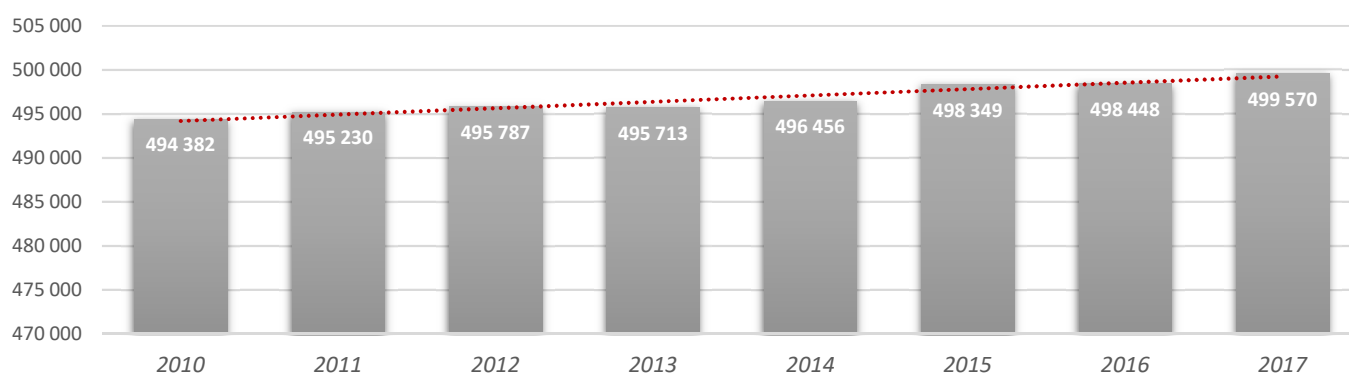


Métropole Rouen Normandie



Au 1^{er} janvier 2017, la Métropole Rouen Normandie est composée de 71 communes, réparties en 5 pôles de proximité, et compte un total de 499 570 habitants (*INSEE, population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2017*).

Evolution de la population du territoire



La prévention des déchets

La prévention des déchets, c'est-à-dire le déchet non produit, est la priorité fixée par la Direction de la Maîtrise des Déchets pour la période 2016-2020.

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. Elle est définie dans le cadre de la loi sur la Transition Écologique Pour la Croissance Verte (TEPCV). Le nouvel objectif de 10 % de réduction (*soit un indice de 90*) par rapport à 2010 a été adopté en 2016.

En 2017 l'indice relatif aux tonnages globaux DMA est de **100.82**, soit une légère augmentation par rapport à 2010. L'indice relatif aux kg/habitant, est de **99.78** en raison de l'augmentation de la population sur le territoire.

Education à l'Environnement et aux Pratiques Durables

La politique d'Education à l'Environnement menée par le Métropole Rouen Normandie s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire, scolaires, jeunes, adultes rencontrant des difficultés sociales ou d'insertion, etc. Elle accompagne les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique, dans un cadre partenarial et concerté.

L'animation du Club des jardiniers de la Métropole

Au travers du Club, la Métropole cherche à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles pratiques, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.



Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé...) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables. L'adhésion est gratuite et la participation aux événements se fait sur la base du volontariat.

Au 31 décembre 2017, le club comptait 923 adhérents, dont 194 ayant adhéré en 2017.

26 sorties et ateliers ont eu lieu au cours de l'année, ainsi que 9 apéros jardins, animés en autonomie par des adhérents volontaires. Entre 10 et 40 personnes étaient présentes à chaque date.

La fête annuelle du club des jardiniers, organisée le 7 octobre 2017 au Jardin des Plantes a réuni près de 200 personnes autour d'une conférence de M. Vincent Larbey, d'une visite nocturne du jardin et d'un repas participatif en musique, avec une jeune fanfare rouennaise.

Le club des jardiniers a également permis la mobilisation de 11 « foyers témoins » pour une opération test de broyage des déchets végétaux. Cette opération, lancée en septembre 2017, est en cours pour une durée d'un an.

La promotion du compostage individuel et de la récupération des eaux pluviales

La Métropole s'est engagée en 2007 dans la promotion du compostage comme pratique alternative aux collectes en porte à porte et aux apports en déchetterie. En parallèle de cette opération, des récupérateurs d'eau étaient proposés aux particuliers, permettant d'aborder la question de la préservation de la ressource en eau.

Aujourd'hui, plus de 10 000 composteurs et 700 récupérateurs d'eau ont été distribués sur le territoire. La distribution de matériels a cessé depuis 2017 mais pas la sensibilisation sur ces sujets.

La promotion du compostage collectif et la création de jardins partagés

La Métropole est à l'initiative d'un appel à projets « compostage et jardinage durable » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Il leur est proposé un soutien à la création d'un jardin partagé ou d'un espace de plantations collectif, simultanément à l'installation d'un composteur.

14 opérations sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

Les demandes reçues en 2017 concernent principalement le compostage collectif. Ont ainsi pu être accompagnés :

- La MJC de Rouen Saint-Sever dans le cadre d'un projet de jardin pédagogique en bacs.
- Les jardins partagés rouennais « l'Astéroïde » et « Les jardins de Charlotte », dans le cadre de la charte du jardinage urbain de la ville de Rouen.
- L'antenne rive gauche des Restaurants du Cœur pour la mise en place d'une aire de compostage permettant de valoriser les déchets de fruits et légumes issus de dons mais impropres à la consommation, ainsi que les déchets issus de la préparation sur place de repas solidaires.
- Le CROUS de Rouen, pour un projet d'expérimentation du compostage partagé sur une résidence universitaire (mise en œuvre en cours).
- Un particulier sur une résidence de 80 logements dans le quartier Saint-Clément à Rouen (mise en œuvre en cours).

Une réflexion est actuellement en cours pour la mise en œuvre de ces projets en impliquant les acteurs associatifs locaux.

2 appels à projets de sensibilisation à la gestion des déchets par la prévention et le tri sélectif

Eco-manifestations : La Métropole accompagne les organisateurs d'événements du territoire pour qu'ils mettent en place des éco-manifestations, notamment pour réduire la production de déchets et augmenter le tri sélectif. D'autres gestes peuvent également être mis en place sur d'autres enjeux (mobilité, eau, énergie...). En 2017, 30 éco-manifestations, regroupant 145 812 participants, ont été accompagnées.

Clubs éco-sportifs : Chaque année, un appel à projets à destination des clubs sportifs du territoire est lancé afin de réduire et valoriser leur production de déchets. Les clubs s'engagent sur une période de 3 ans. En 2017, 16 clubs, regroupant plus de 5 760 licenciés, ont été retenus. Par appel à projets, le résultat des quantités de déchets produits ou réduits est calculé, la première année, de septembre à mars.

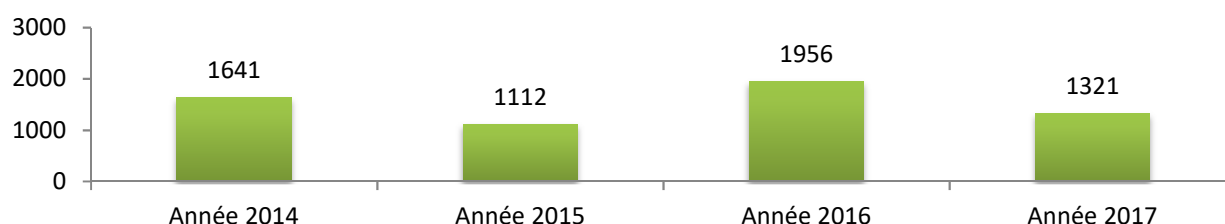
Pour l'année 2016-2017, l'action des clubs retenus en 2016 a permis de réduire de 58,27% la quantité d'ordures ménagères et d'augmenter de 51,98% les déchets recyclables. Le volume global de déchets a diminué de 20,72% en 6 mois.

Animations et sensibilisation sur la gestion des déchets, proposées par la Métropole

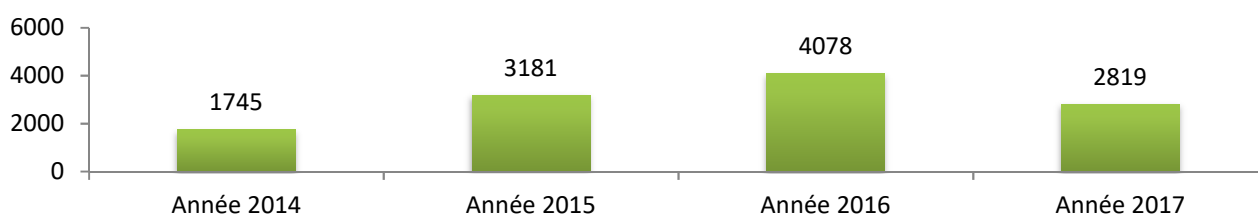
Le SMEDAR est en charge de proposer un programme d'animation pédagogique sur le tri et la réduction des déchets destiné aux habitants et aux élèves du territoire. Cependant, en complément, la Métropole propose quelques animations notamment sur le compostage ainsi que sur les déchetteries et la réduction des déchets.

Le nombre d'actions proposées sur les thèmes des déchets par la Direction de l'éducation à l'environnement est fonction des demandes des publics, il peut donc varier. Cependant, le SMEDAR étant très présent sur les animations pédagogiques et les stands d'information, la Direction privilégie les programmes complémentaires destinés aux organisateurs de manifestation et aux clubs sportifs. Une offre d'outils a également été développée à destination des travailleurs sociaux.

Nombre d'élèves ayant participé à des animations et visites pédagogiques scolaires



Nombre globale de personnes ayant participé à une action d'animation ou de sensibilisation



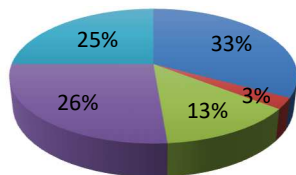
L'accompagnement des changements d'organisation de la collecte des déchets

Implantations de colonnes enterrées

L'objectif du service est d'informer, sensibiliser et faire adhérer les habitants au nouveau dispositif, garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques. 4 699 foyers ont été accompagnés par la diffusion d'une communication spécifique écrite et/ou orale (porte à porte ou pied d'immeubles dans les Quartiers Politique de la Ville).

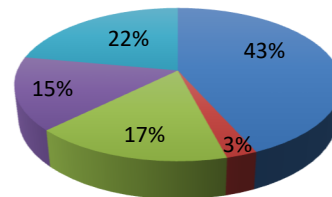
Répartition par Pôle de proximité des **76 points installés** et des **4 699 foyers accompagnés**.

Répartition de points d'installation de colonnes par pôle



■ PPAC ■ PPRR ■ PPSS ■ PPVS ■ ROUEN

Répartition des foyers touchés par pôle



■ PPAC ■ PPRR ■ PPSS ■ PPVS ■ ROUEN

Ces suivis permettent de vérifier principalement dans l'habitat collectif l'adhésion des habitants au nouveau dispositif de collecte.

73 suivis qualité réalisés sur 18 communes

133 points

352 colonnes

53 gardiens sensibilisés



Les constats à retenir :

- les consignes sont globalement bien suivies et la qualité du tri est relativement bonne.
- présence de souillures particulièrement identifiées dans les zones sensibles soit 4% par rapport au nombre de colonnes de déchets recyclables visitées.
- présence de dépôts sauvages sacs et/ou cartons/objets divers laissés au pied des colonnes qui représentent 10% par rapport au nombre de points en place visités.
- présence de problèmes d'odeurs dus à des sacs d'ordures ménagères non fermés ou déchets jetés en vrac, sur certains sites qui représentent 4% du nombre de colonnes d'ordures ménagères suivies.
- signalétique dégradée ou non-conforme (extension consignes de tri) qui représente 16% du nombre total des colonnes visitées.

Il est observé également que la présence d'un gardien sur place facilite le maintien de la propreté des colonnes et du site.

Des actions correctives ont été mises en œuvre (rencontre bailleurs, campagne de mise à jour de la signalétique, signalements pour lavage de colonnes, rappel de consignes et affichage dans les halls d'immeubles.)

Changement de modalités de collecte

L'objectif est d'informer et faire adhérer les usagers aux nouveaux changements d'organisation.

En 2017, la commune d'Oissel a été accompagnée dans le cadre du changement de fréquence de la collecte des ordures ménagères. La distribution de 3 370 documents d'information effectuée par des agents de la Métropole a permis de garantir la bonne information des usagers concernés.

Des suivis ont été également réalisés pour s'assurer de la bonne application des nouvelles consignes.

L'amélioration de la qualité des collectes et des performances de tri

La Métropole met en œuvre des actions de communication visant à améliorer les performances de tri et la qualité des collectes sur demande des services opérationnels, des villes, des bailleurs, des habitants (réclamations).

Amélioration de la qualité des collectes

- Dans 10 communes, 22 dossiers concernant des anomalies de collecte (2782 foyers) ont été traités, pour la plupart en habitat collectif, pour des problèmes de gestion des déchets (problème d'incivilités, de tri, de dépôts sauvages, ...). Des diagnostics terrain ont été réalisés pour comprendre les problèmes et solutionner les aspects techniques impactant les dysfonctionnements remontés, avant d'engager les actions de sensibilisation ou de communication (diffusion de 1026 flyers, 77 affichages, 95 rencontres avec les usagers, 18 sensibilisations de gardiens).

- Un travail important a été engagé sur 47 rues du Centre-Ville de Rouen de juin à novembre visant à améliorer la qualité des collectes. 70 suivis terrain ont été effectués pour identifier les problèmes et leur provenance. Les actions coordonnées des différents services de la Métropole et de la Brigade Environnement et Prévention de la Ville ont facilité la résorption de certains points noirs.

Des autocollants ont été affichés sur les bacs non conteneurisables. Des actions de communication (contact avec l'utilisateur, gestionnaires d'immeubles, gardiens) ont été engagées.

Amélioration des performances de tri

- Un groupe de travail composé des services de la Métropole et du SMEDAR détermine les secteurs de collecte (tournées) aux performances de tri les plus faibles, qui seront concernés par une campagne de sensibilisation.

Sur 2017, cette campagne a concerné deux secteurs de collecte de la Ville de Grand Couronne (quartier Diderot et Carabachet). Des actions de sensibilisation (dans les écoles, à la médiathèque, à la Fête des Sports, rencontres avec les habitants, mise à plat du matériel de pré-collecte et de la signalétique dans les collectifs) ont été réalisées par les agents du SMEDAR et de la Métropole.

- Dans le cadre du renouvellement de marché des sacs de déchets recyclables et d'une réflexion engagée pour améliorer la distribution des sacs de tri, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de 477 personnes lors des distributions de sacs.

Participation à des manifestations ou des projets de partenaires extérieurs inscrits dans une démarche de développement durable

- Participation à une manifestation « Bien vivre dans son logement » organisée par le Bailleur Logiseine au Parc St Just à Saint Etienne du Rouvray par le biais d'un stand sur les bonnes pratiques de la gestion des déchets. 50 personnes ont été sensibilisées.
- Accompagnement d'un projet porté par un groupe de femmes « les Lombardines » sur les Hauts de Rouen, soutenu par la Ville de Rouen, visant à améliorer la vie de leur quartier. Apport de connaissances et des bonnes pratiques de gestion durables des déchets par une sensibilisation du groupe à la réduction et au tri des déchets, un appui technique à l'organisation d'un ramassage des déchets et pique-nique zéro déchet en forêt ainsi qu'une participation à une réunion chez l'habitant.

L'accompagnement des extensions de consignes de tri

En 2017, la campagne de pose de nouveaux autocollants concernant l'extension des consignes du papier et des emballages s'est poursuivie sur les colonnes enterrées et semi-enterrées.

La collecte des déchets : organisation

Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux.

<i>Flux</i>	<i>Matériel de précollecte</i>	<i>Mode de collecte</i>	<i>Population desservie en porte à porte</i>	<i>Fréquence de collecte</i>	<i>Opérateurs</i>
Ordures Ménagères Résiduelles	bacs, sacs, bacs de regroupement, colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	porte à porte	499 570	hebdomadaire à quotidienne	Régie, Coved et Veolia
Déchets Ménagers Recyclables	bacs, sacs, bacs de regroupement, colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	porte à porte	459 836	semi hebdomadaire à hebdomadaire	Régie, Coved et Veolia
Déchets Ménagers Végétaux	bacs et sacs	porte à porte	225 295	hebdomadaire de mars à novembre, mensuelle de décembre à janvier	Coved et Veolia
Verre	colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	apport volontaire	–	–	Régie et Coved
Déchets Ménagers Recyclables	colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	apport volontaire	–	–	Coved
Encombrants	–	sur rendez-vous	499 570	–	Régie, Coved et Veolia
Tout venant incinérable	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Tout venant non incinérable	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Gravats	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Déchets végétaux	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Ferraille	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Carton	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Amiante	benne sur site dédié	apport volontaire sur rendez-vous	–	–	Régie et Veolia
Batteries	local en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Huiles minérales	local en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	local en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
DDM (déchets dangereux des ménages)	local en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	local en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Piles et Néons	local en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Bouteilles de Gaz	rack spécifique	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Pneus	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Textiles, linges et chaussures (TLC)	colonnes aériennes	apport volontaire	–	–	Solidarité Textiles

Les matériels mis à disposition pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers recyclables en pied d'immeubles (colonnes enterrées et semi-enterrées) ou en bout d'impasse (bacs de regroupement) sont identifiés comme une collecte en porte à porte.

La collecte concerne les déchets ménagers ainsi que les déchets assimilés*.

**Déchets dits assimilés : regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.*

24 010 entreprises (Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2016) sont implantées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et sont susceptibles d'avoir recours au service de collecte. Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 21,7% des ordures ménagères résiduelles et 13,4% des collectes séparées. Soit, pour la Métropole, **30 699** tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles et **2 822** tonnes de Déchets Ménagers Recyclables.

Redevance Spéciale Incitative

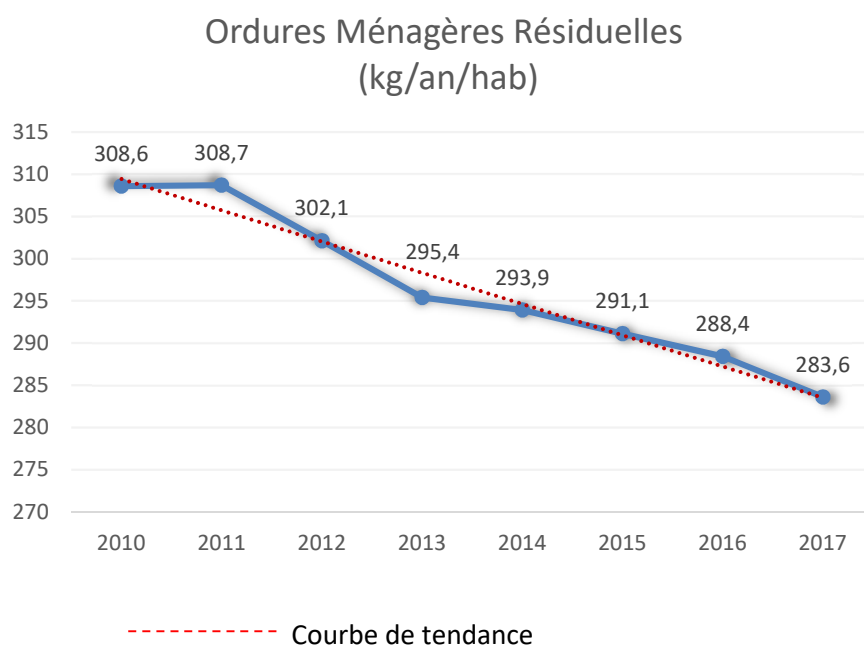
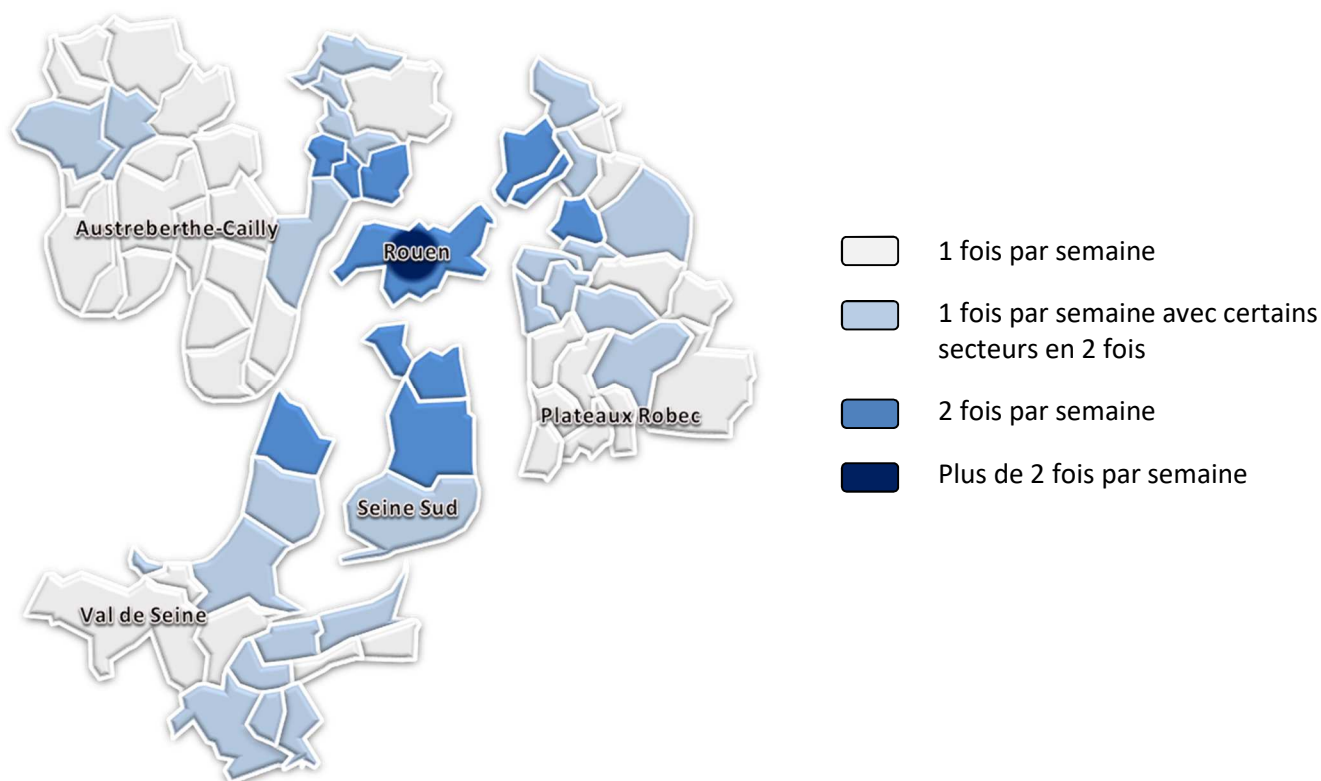
La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages. Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants. Le seuil d'assujettissement est abaissé chaque année, sur 6 ans, pour sensibiliser davantage les professionnels à la réduction des déchets. En 2017 le seuil d'assujettissement final correspondant à ce processus a été atteint, soit 2 640 litres/semaine pour les producteurs non exonérés de TEOM.

Seuil de collecte pour les producteurs non ménagers

La Métropole Rouen Normandie n'applique aucun seuil de collecte au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés par le service public.

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia), la fréquence varie d'une collecte hebdomadaire (C1) à une collecte quotidienne (C7) selon les secteurs.

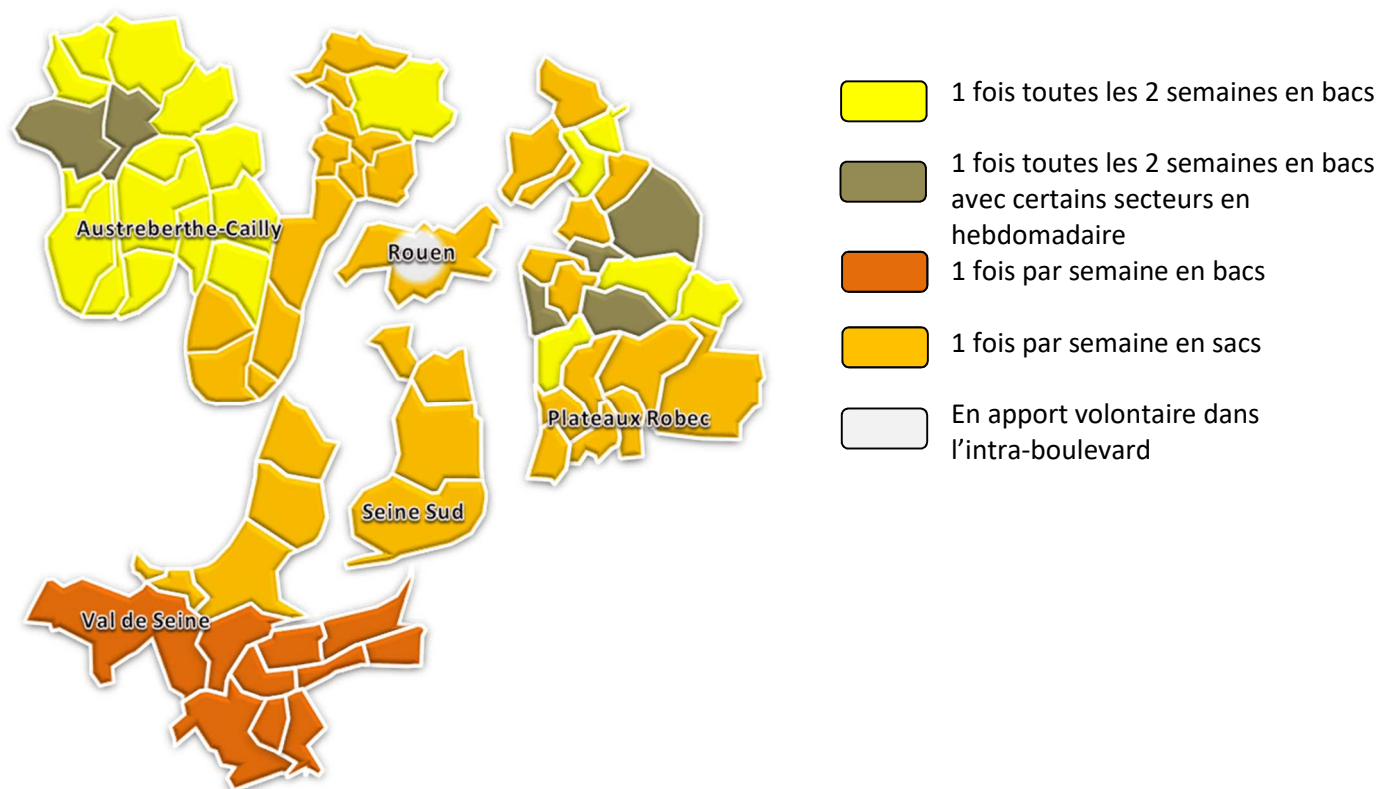


La production d'Ordures Ménagères Résiduelles par habitant a diminué lors de l'année 2017 (-1,66%) soit une baisse de **4,8 kg/hab/an** correspondant à **2 606 tonnes** de déchets.

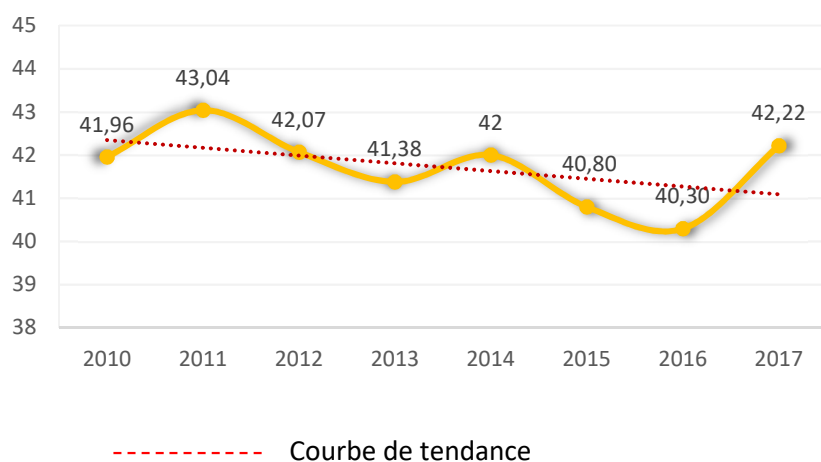
L'extension des consignes de tri en octobre 2016 a permis de détourner une partie du flux vers les déchets ménagers recyclables.

Les Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

Les Déchets Ménagers Recyclables sont collectés en porte à porte sur la quasi-totalité du territoire, seule une partie de l'intra-boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia). La fréquence varie d'une collecte toutes les deux semaines (C 0,5) à une collecte par semaine (C1).



Déchets Ménagers Recyclables
(kg/an/hab)



La production de *Déchets Ménagers Recyclables* a augmenté de **4,49%** en 2017, pour atteindre **42,2kg** par an et par habitant correspondant à une augmentation de **906 tonnes**.

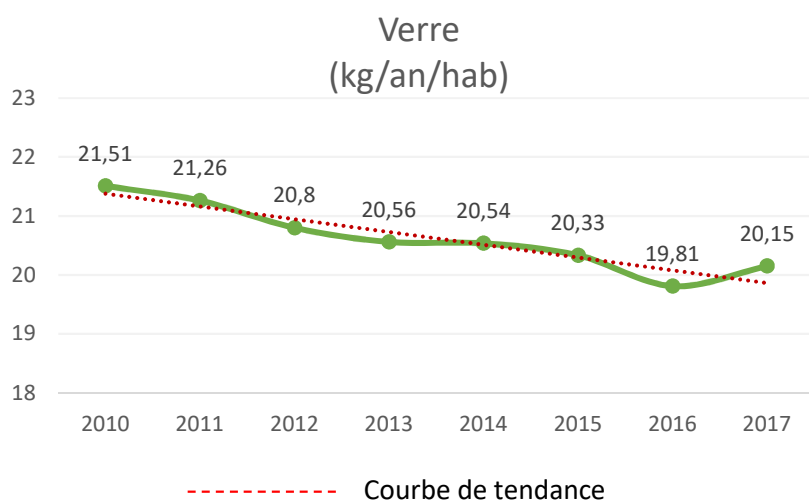
La performance de tri* atteint **12,9%** contre **12,3%** en 2016.

L'année 2017 marque une inversion de la tendance. Les premiers effets de l'extension des consignes de tri mise en œuvre avec le SMEDAR en octobre 2016 sont significatifs et devraient s'accroître en 2018.

$$* \left(\frac{t_{DMR}}{t_{OMR} + t_{DMR} + t_{refus}} \right)$$

Le Verre

L'ensemble du territoire est collecté en apport volontaire, la collecte est assurée par la régie et par un prestataire (Coved).



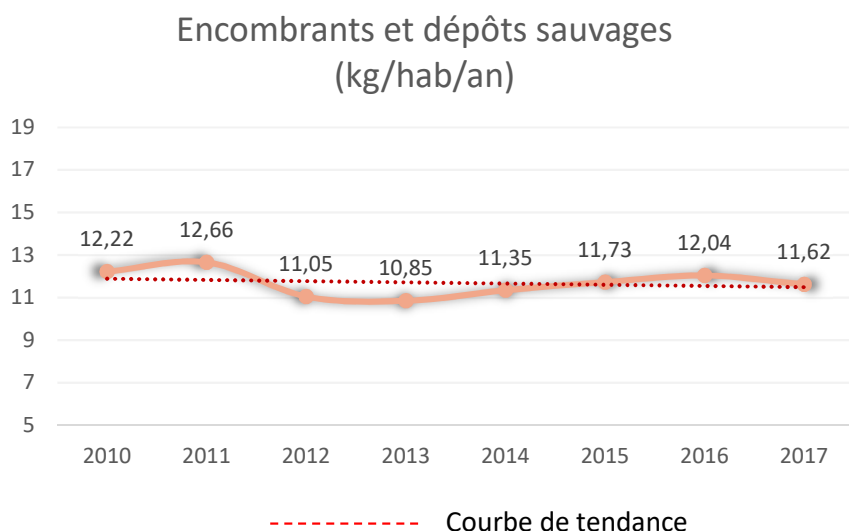
La tendance depuis 2010 de la production de verre par habitant évolue avec une augmentation de **1,7%** par rapport à 2016 soit un gain de **151 tonnes**.

Ce bon résultat a été obtenu grâce au programme de densification des points de collecte (48 nouveaux points) finalisé début 2017 et permettant d'améliorer les performances de collecte.



Les Encombrants et Dépôts Sauvages

La collecte des Encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la Métropole. Elle est toujours effectuée suite à une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de Ma Métropole. La collecte des encombrants est assurée, selon les communes, par des prestataires privés ou par la régie.



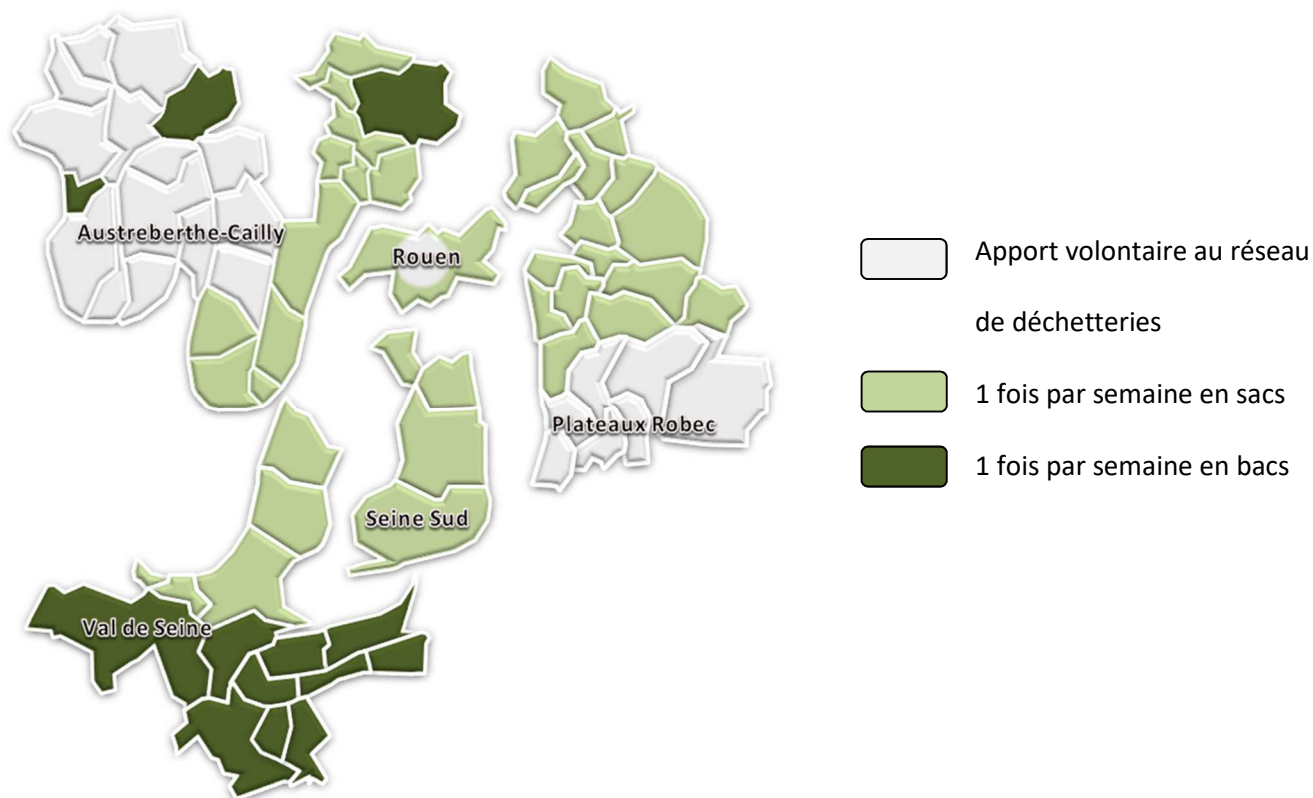
La quantité des encombrants et dépôts sauvages collectés en porte à porte a diminué de **-3,63%**.

Cela représente **218 tonnes** collectés en moins par rapport à l'année précédente.

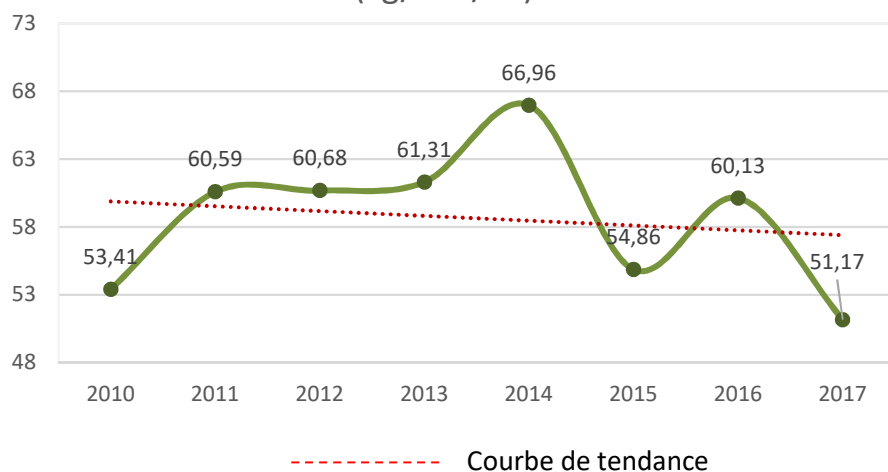
La quantité produite par habitant passe de **12,04** à **11,62 kg/hab/an** soit une réduction de **-3.5%** par rapport à 2016.

Les Déchets Ménagers Végétaux (DMV)

La collecte des Déchets Ménagers Végétaux, est effectuée en porte à porte sur 49 communes. Les autres communes sont collectées en apport volontaire via le réseau de déchetteries. La collecte est, selon les zones, assurée par les prestataires (Veolia, Coved).



Déchets Ménagers Végétaux en porte à porte
(kg/hab/an)



L'année 2017 se démarque par une diminution de **15%** par rapport à l'année 2016.

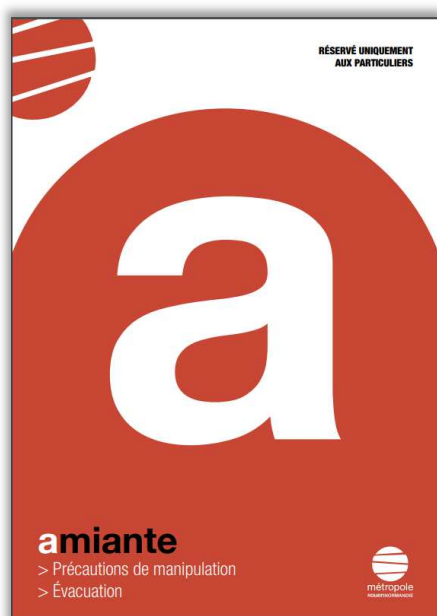
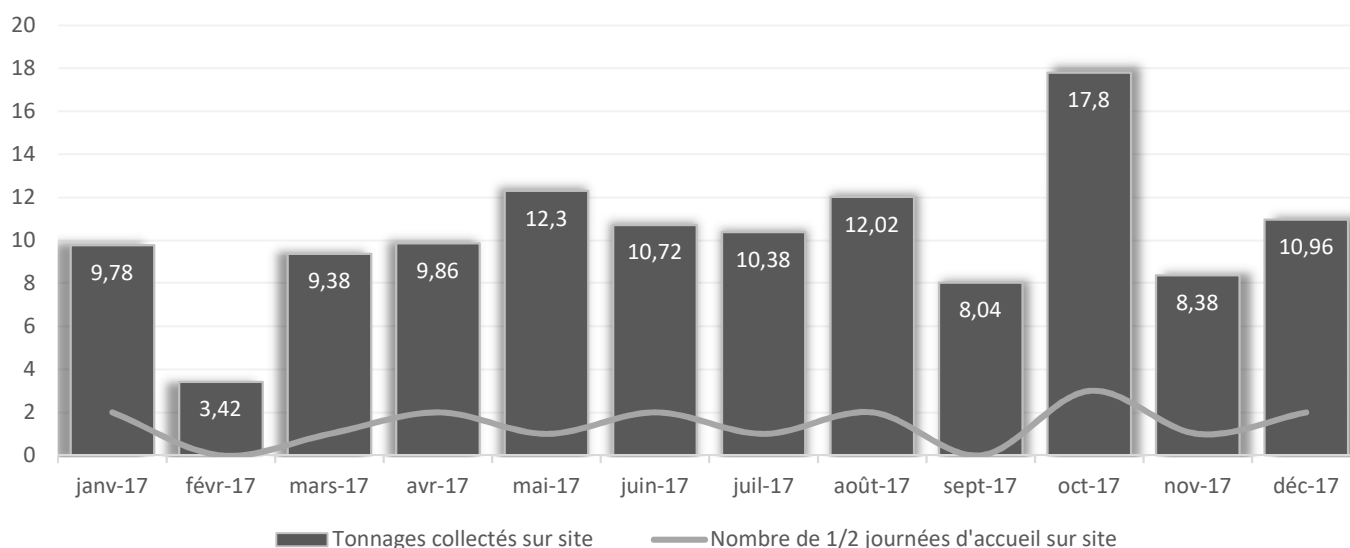
La quantité produite par habitant en 2017 est passée à **51,17 Kg/hab/an**, soit environ **9 kg/hab/an** collecté en moins par rapport à 2016. Rapporté à la population bénéficiant du service (225 295 *usagers*) cela représente **113,3 kg/an/hab**.

Cela représente **4 513 tonnes** collectées en moins par rapport à l'année précédente. Il s'agit là du résultat des conditions climatiques particulières de l'année 2017.

L'Amiante

La collecte des déchets amiantés s'effectue le samedi matin sur rendez-vous sur un site spécifique adapté. Une rencontre préalable au domicile de l'utilisateur est assurée par les agents métropolitains qui sensibilisent les riverains au danger de l'amiante et leur expliquent la procédure de collecte et d'emballage de l'amiante. Ils leur distribuent des sacs adaptés à leurs quantités de déchets amiantés. En 2017, **221 tonnes** (contre 45,6 tonnes en 2016 sur 6 mois) ont été collectées lors de ces rendez-vous mais également suite à des dépôts sauvages.

Evolution des dépôts d'amiante sur site (tonnes)



Retrouvez toutes les informations pour évacuer
votre amiante en toute légalité sur le site
<http://www.metropole-rouen-normandie.fr>

Le réseau de déchèteries

Le réseau de déchetteries de la Métropole permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume, **16 déchèteries** sont à disposition des usagers sur le territoire de la Métropole.



Anneville-Ambourville 2701 route de Bourg Achard

Bois-Guillaume 2001, rue Herbeuse

Boos Rue des Canadiens

Caudebec-lès-Elbeuf Zone d'activité du Clos Allard

Cléon Rue Marie-Louise et Raymond Boucher

Darnétal Sente de la Ravine

Déville-lès-Rouen Impasse Barbet

Duclair Hameau les Monts

Grand-Couronne Allée Côte Mutel

St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette

Le Petit-Quevilly Chemin du Gord

Rouen Quai du Pré aux Loups

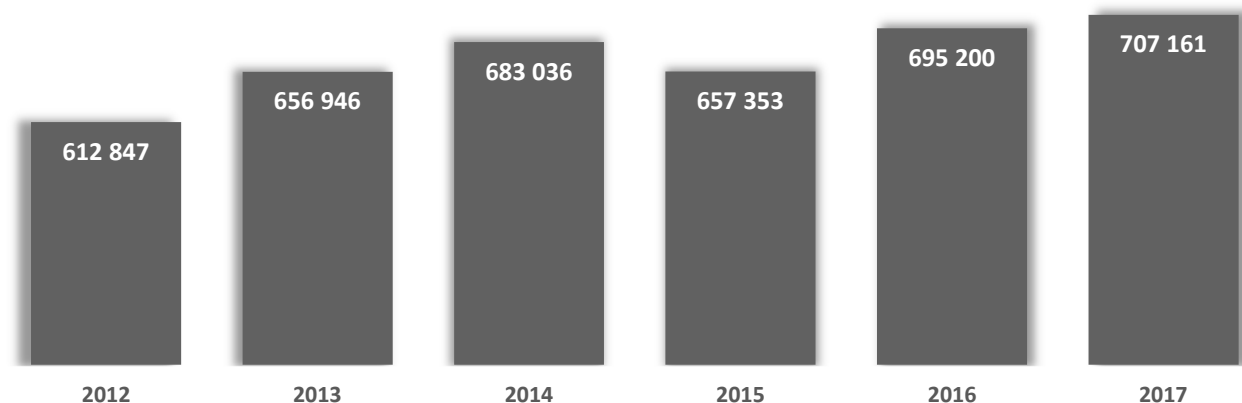
Saint-Étienne-du-Rouvray Rue Désiré Granet

Saint-Martin-de-Boscherville Chaussée Saint-Georges

Sotteville-lès-Rouen Chemin de Halage

Le Trait Boulevard Industrie

Fréquentation du réseau de déchèteries (nombre de visites)



Pour les particuliers, malgré une augmentation des fréquentations en déchèterie à hauteur de **1.7%**, le tonnage global collecté a diminué de **0,87%**.

Les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'un accès payant à la déchèterie de Rouen. Un règlement intérieur fixe le cadre de ces apports (déchets acceptés, volumes et tarifs). En 2017, ce service a généré **147 054 €** de recettes contre 112 854€ en 2016, ce qui représente une augmentation de **30.3%**. L'extension de l'accueil des professionnels dans les déchetteries de Cléon et Le Trait est à l'étude. Les apports en déchèterie des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux généré **1 389 €** de recette contre 1 453€ en 2016.

Evolution de l'organisation de la collecte

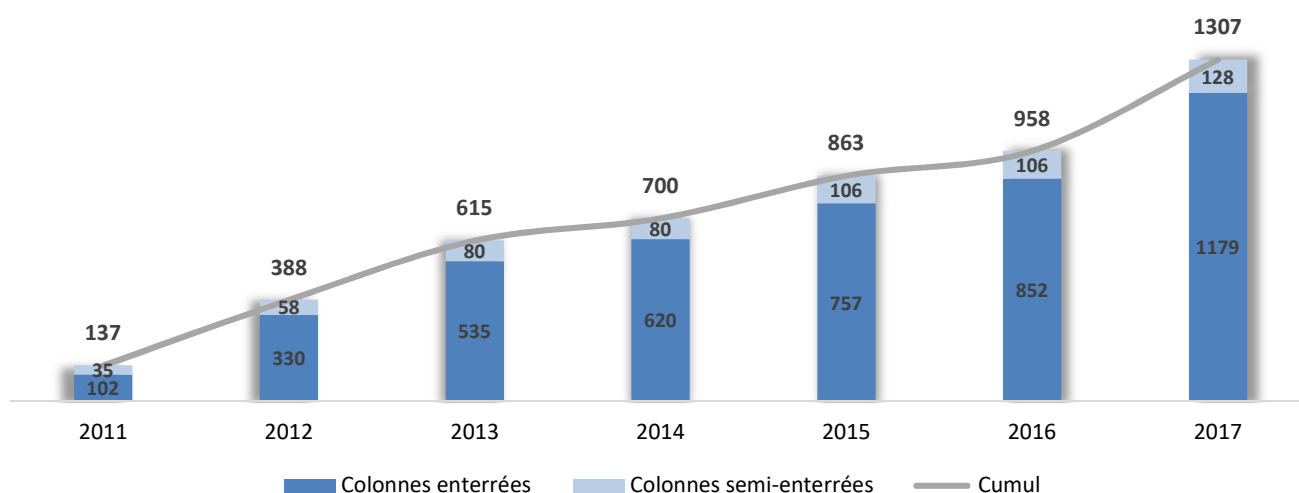
La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. Sur la période 2015-2020, de multiples actions sont menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux). Sur l'année 2017 plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- L'évolution des fréquences de collecte des ordures ménagères sur la commune d'Oissel, passant de 2 à 1 collecte hebdomadaire, et participant à la redistribution des secteurs ainsi qu'à l'optimisation des tournées de collecte.
- La densification de la collecte du verre en apport volontaire sur 22 communes. 48 nouveaux points ont été implantés en vue de faciliter le geste de tri sélectif sur ce flux.

Les premières étapes du programme ont permis d'améliorer la cohérence du dispositif de collecte sur le territoire et d'initier une meilleure maîtrise budgétaire. Toutefois, cette dynamique doit être maintenue en 2018 avec notamment de nouvelles actions telles que le traitement des points sensibles ou encore l'évolution des modalités de collecte des déchets végétaux. Pour les années suivantes, les études pourront porter, par exemple, sur la poursuite de l'évolution des fréquences de collecte ou encore la collecte séparée des biodéchets.

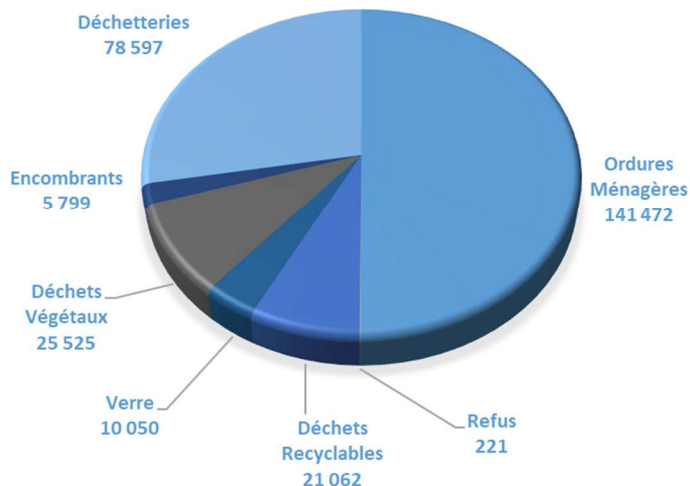
Parallèlement, la Métropole Rouen Normandie poursuit son programme d'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles permettant ainsi la réduction des fréquences et de la pénibilité du travail ainsi qu'une meilleure intégration dans le paysage. **349 colonnes supplémentaires** ont été implantées en 2017, portant le nombre total à **1 307**.

Nombre de colonnes enterrées et semi-enterrées implantées



La collecte des déchets : bilan

RÉPARTITION DES TONNAGES 2017



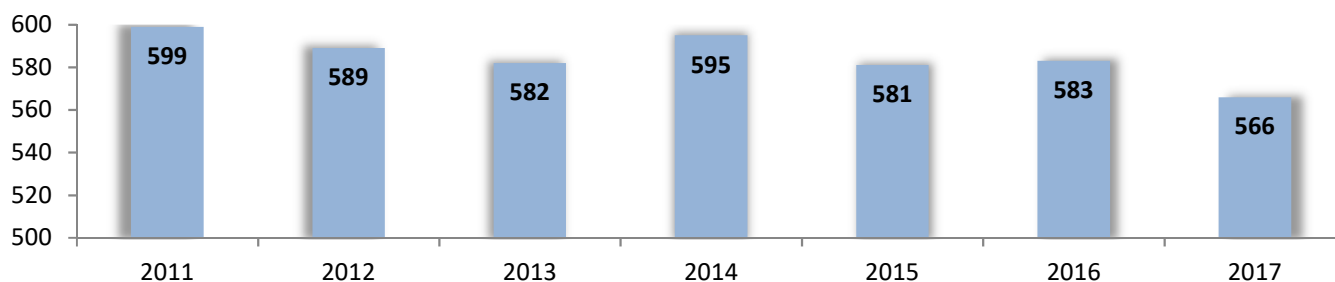
En 2017, les tonnages collectés, que ce soit en porte à porte, apport volontaire ou par le biais du réseau de déchetteries, **ont diminué de 2,39% soit de 6 920 tonnes.**

La majeure partie de cette diminution provient de la collecte des déchets végétaux (4 513 tonnes), un flux traditionnellement volatile d'une année sur l'autre, très dépendant des conditions climatiques et pour lequel 2017 a représenté un niveau plancher.

Les Ordures Ménagères Résiduelles ont également connu un recul significatif (2 606 tonnes) dont une partie a été transférée vers les Déchets Ménagers Recyclables (906 tonnes) suite, notamment, à l'évolution des consignes de tri.

FLUX	Tonnages		Evolution	
	2016	2017	valeur	%
Ordures Ménagères	144 078	141 472	-2 606	-1,81%
Refus	175	221	46	26,00%
Déchets Recyclables	20 156	21 062	906	4,49%
Verre	9 899	10 050	151	1,53%
Déchets Végétaux	30 038	25 525	-4 513	-15,02%
Encombrants et dépôts sauvages	6 017	5 799	-218	-3,63%
Déchetteries	79 283	78 597	-686	-0,87%
CUMUL	289 646	282 726	-6 920	-2,39%

Production tous déchets confondus (kg/an/hab)

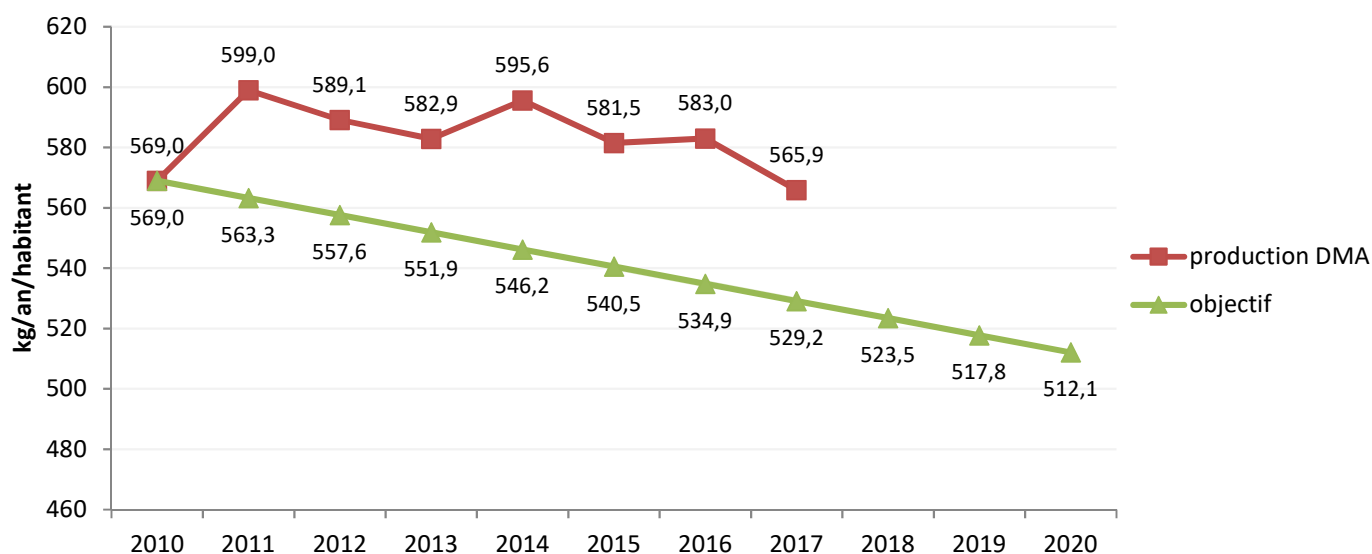


Evolution globale des Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. Elle est définie dans le cadre de la loi TEPCV.

Les variations constatées diffèrent notablement selon les flux. On constate que l'écart à l'objectif en 2017 se réduit et représente **36,7 kg/habitant** soit **11,4 kg/habitant** de moins que l'année précédente. La Métropole s'est engagée fin 2016 avec le SMEDAR dans un **programme local de réduction des déchets** labélisé par l'ADEME **ZDZG (Zéro déchet, Zéro Gaspillage)** afin de réduire cet écart et tendre vers l'objectif fixé par la loi TEPCV.

Evolution de la production de DMA par habitant



Réseau déchèteries

Evolution des tonnages collectés en déchetterie	2 016	2 017	Evolution	Part des tonnages collectés
Tout venant incinérable	13 437	13 153	-2,1%	16,7%
Tout venant non incinérable	19 165	19 499	1,7%	24,8%
Gravats	21 013	20 038	-4,6%	25,5%
Déchets végétaux	17180	16467	-4,1%	21,0%
Ferraille	3 051	3 061	0,3%	3,9%
Carton	345	338	-2,1%	0,4%
Amiante	46	123	167,4%	0,2%
Batteries	46	42	-7,7%	0,1%
Huiles minérales	101	124	22,8%	0,2%
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	2 526	2 281	-9,7%	2,9%
DDM (déchets dangereux des ménages)	211	218	3,1%	0,3%
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	258	271	5,2%	0,3%
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	1 889	2 879	52,4%	3,7%
Piles et Néons	10,6	12,1	13,8%	-
Bouteilles de Gaz	3,8	4,3	12,5%	-
Pneus	-	87	-	0,1%
Cumul	79 283	78 597	-0,87%	

Les tonnages collectés par le biais du réseau de déchetteries ont diminué de **0,86%** par rapport à l'année passée et ce malgré une augmentation du nombre de visites en déchèterie de **1,7%**.

Les principales variations concernent les huiles minérales (**22,8%**) et les DEA (**52,4%**).

- L'apport d'huile minérale augmente assez significativement. La tendance depuis 5 ans est en hausse constante de **43,7%** par an en moyenne sur l'ensemble des déchetteries.
- Les DEA ont nettement augmenté courant 2017 avec **990 tonnes** collectées en plus par rapport à l'année 2016.

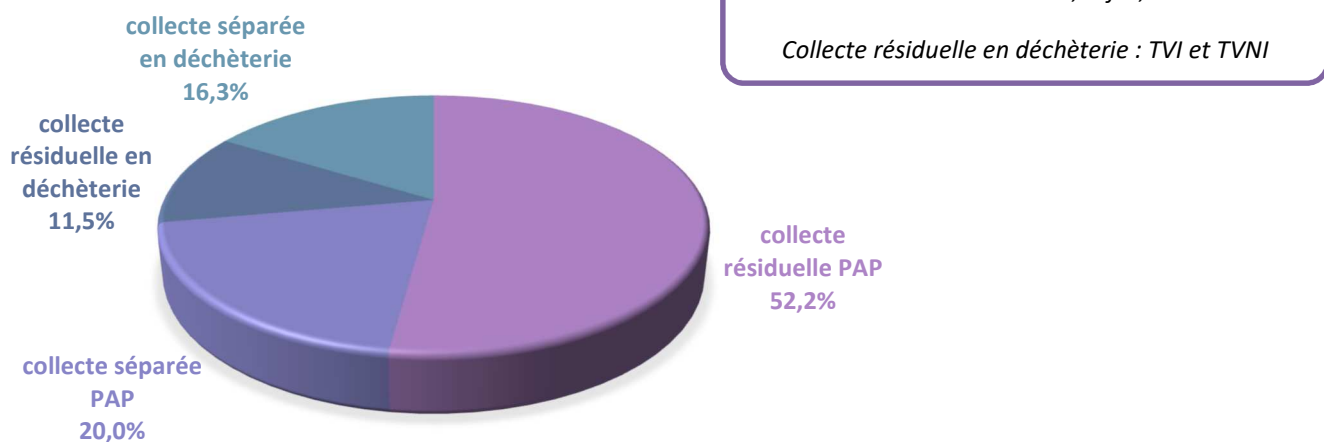
Le traitement des déchets

Pour le traitement, la Métropole Rouen Normandie a délégué sa compétence au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). Créé en 1999, ce syndicat regroupe 7 intercommunalités dont la Métropole, soit plus de 600 000 habitants dont environ 80 % résident sur le territoire de la Métropole. Le SMEDAR a pour objet de coordonner le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

L'ensemble des éléments relatifs au traitement des déchets collectés par la Métropole Rouen Normandie est détaillé dans le rapport annuel du SMEDAR <http://www.smedar.fr/>

Impact environnemental

La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur, qui est intégré dans le programme de modernisation de la collecte. Les performances de tri, ainsi que le développement de collectes séparées telles que les filières REP, permettent de réduire la part de déchets résiduels (63,7% en 2017).



Article R. 541-49-1 du Code de l'environnement : la collecte séparée désigne « une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique. »

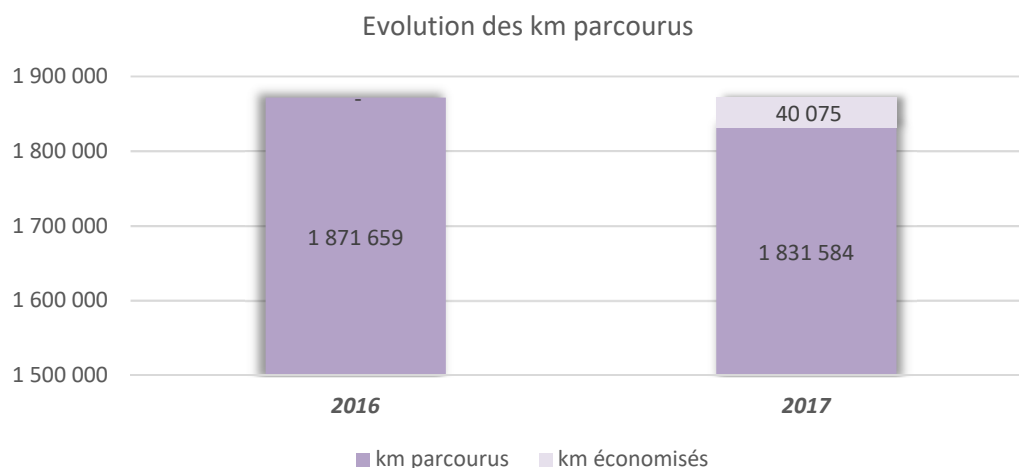
Les filières REP (**R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur) permettent notamment de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchetteries, à l'exception de la collecte des TLC, qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.

- La collecte des **T**extiles, **L**inges et **C**haussures (TLC) représente **1 025 tonnes** en 2017, soit **5,8 %** d'augmentation. L'effort de densification des points de collecte s'est poursuivi en 2017.
- Les **D**échets d'**E**quipements **E**lectriques et **E**lectroniques (DEEE) ont connu une nette diminution de **- 9,75%** pour **2 281 tonnes** collectées.
- La collecte des **D**échets d'**E**léments d'**A**meublement (DEA) est en place sur 8 déchetteries. Cela a permis de détourner **2 879 tonnes**, soit une augmentation de **52,4 %** par rapport à 2016.
- Les **D**échets **D**iffus **S**pécifiques (DDS) font également l'objet d'une filière REP. **271 tonnes** ont été collectées par ce biais cette année, soit une augmentation de **5,2%**. Il s'avère que l'identification précise des différentes catégories pour cette filière (acides, bases, etc..) est complexe et rend son tri par les gardiens de déchetterie particulièrement difficile. En cas de doute le produit n'est pas mis dans la filière engendrant une diminution des tonnages collectés.
- La collecte des Pneus est en place sur 6 déchetteries. Cela a permis de collecter **87 tonnes** en 2017.

Au total, **6 759 tonnes** de déchets ont été détournées par le biais des filières REP sur l'année 2017 soit **14,6% de plus** (soit 860 tonnes) que l'année précédente.

Des évolutions telles que la transition de la collecte du verre vers l'apport volontaire ou la réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères conduisent à réduire le nombre de kilomètres parcourus.

L'optimisation régulière des circuits de collecte poursuit également cet objectif. Ce processus itératif, combiné aux évolutions du service, a permis d'économiser 40 000 km par rapport à l'année 2016.



Une réflexion est également en cours sur les alternatives possibles en matière de carburation des bennes à ordures ménagères. Une étude des émissions de polluants en conditions réelles d'exploitation est prévue en 2018.

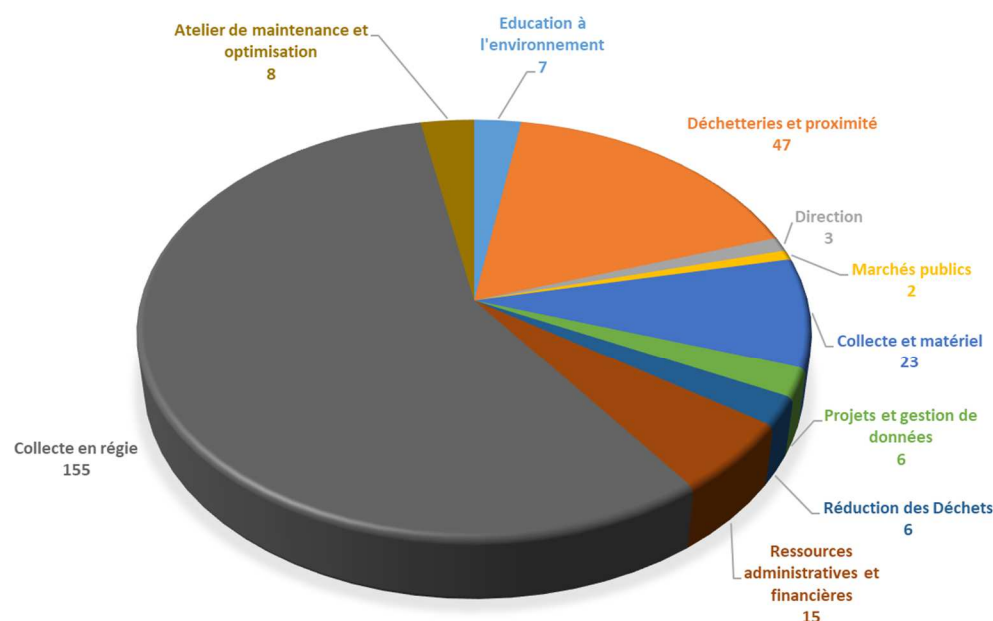
Production de chaleur et d'électricité

Le réseau VESUVE, alimenté par l'usine d'incinération VESTA du SMEDAR, délivre de la chaleur sur les Villes de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly. En 2017, 32 520 MWh ont été acheminés à Petit-Quevilly et 46 280 MWh à Grand-Quevilly, soit un total de 78 800 MWh.

La vapeur produite par les chaudières est transformée en énergie électrique grâce à un turboalternateur. La puissance récupérable est de 32 mégawatts. Pour l'année 2017, l'UVE VESTA a permis la production de 164 316 MWh, et une vente de 125 274 MWh. La différence représente l'auto-consommation de l'UVE pour son fonctionnement.

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

Répartition des effectifs 2017



272 agents dédiés à la compétence Déchets

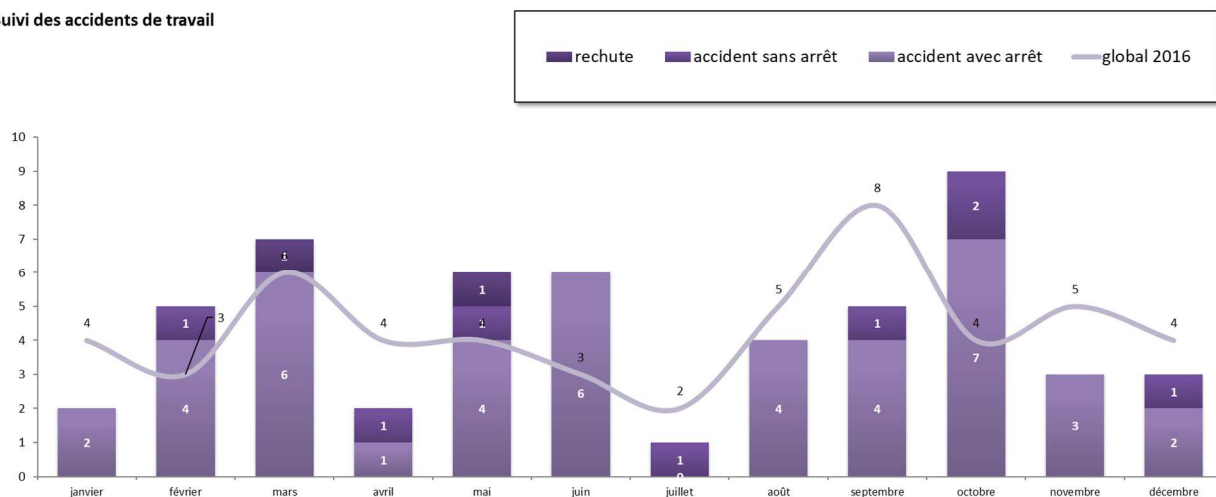
Les effectifs sont en légère baisse (272 agents contre 281 en 2016), suite à la création du service *prévention hygiène et sécurité* au sein du département *Services aux Usagers et Transition Ecologique* incluant le transfert de la cellule prévention, ainsi qu'au non remplacement de certains départs.

Indicateurs liés aux accidents sur les installations

La collecte des déchets est une activité reconnue à risques professionnels importants. La Direction de la Maîtrise des Déchets (DMD) est certifiée OHSAS 18001 depuis 2008, il s'agit d'une norme structurant la mise en place d'un système de management de la Santé et de la Sécurité au travail. L'objectif est d'obtenir une meilleure gestion des risques afin d'améliorer en continu la performance de l'activité en matière de sécurité.

La maîtrise des risques professionnels dans la Direction implique la mise à disposition d'indicateurs de Santé et Sécurité au Travail. En 2017, 53 accidents de travail ont été comptabilisés, soit un de plus qu'en 2016.

Suivi des accidents de travail



Indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets

2017	Ordures Ménagères	Verre et Recyclables	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Amiante
Fréquence	C1 à C7	C0,5 à C1	14 déchetteries en régie et 2 en prestataires	C1	sur RV et programmé en collectifs	Collecte sur rendez vous
Collecte et contenants	Régie et prestataires PAP - PAV Bacs, sacs et colonnes	Régie et prestataires PAP - PAV colonnes		Prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Transport	Régie et prestataires apport au SMEDAR + 2 quais de transferts	Régie et prestataires apport au SMEDAR + 2 quais de transferts	Prestataires et SMEDAR	Prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Traitement	Incinération gérée par le SMEDAR	Tri géré par le SMEDAR	Déchets traités par le SMEDAR Déchets particuliers (DEEE - NEON - FER - DMS) par prestataires	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le prestataire

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le financement de la politique déchets menée par la Métropole Rouen Normandie est majoritairement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collecté.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers assimilés.

Dans un souci d'harmonisation, la Métropole Rouen Normandie a adopté un dispositif de convergence des taux, qui aboutira à l'instauration d'un taux unique en 2020.

LA REDEVANCE SPECIALE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages .

Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres/semaine pour les producteurs non exonérés de TEOM.

Une recette de 2 674 079 € a été générée par ce biais en 2017.

Population desservie et quantités de déchets collectés

2017	OMR	Verre - RS	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Amiante	Tous flux
Population totale desservie	499 570	499 570	516 141	225 295	499 570	499 570	499 570
Tonnage global de la collectivité	141 472	31 112	53 307*	25 525	5 799	123	257 215
Kg/hab collectivité	283,19	62,28	103,04	113,30	11,61	0,25	573,66
Kg/hab données nationales 2015	261,09	76,18	195,00	19,00	17,11	0,00	568,38
Ecart / Ratio national	8%	-18%	-47%	496%	-32%	-	1%

**Les tonnages collectés en déchèteries ne prennent pas en compte les gravats, conformément aux usages de la matrice de comptabilité analytique ComptaCoût.*

Les ratios nationaux montrent que les quantités d'OMR demeurent plus importantes que la moyenne nationale (+8%) au détriment des quantités de déchets triés comme le verre et les recyclables (-18% par rapport au ratio national). Une réflexion est donc menée afin d'améliorer les performances de tri de la Métropole.

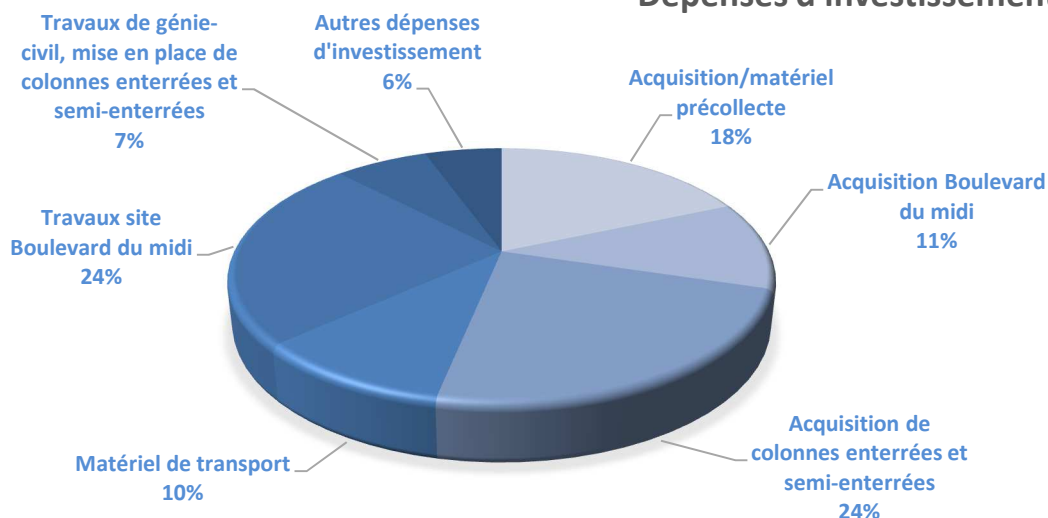
La gamme de services proposée par la Métropole est assez large, avec notamment une collecte en porte à porte des déchets végétaux, sur appel pour les encombrants et sur rendez-vous pour l'amiante.

Cette offre est exceptionnelle pour les végétaux et l'amiante. Si pour le second, les impératifs de santé publique peuvent justifier cet effort, la collecte des végétaux (+ 496% par rapport au ratio national), qui peuvent être considérés également comme une ressource à la parcelle, fait l'objet d'une réflexion, visant à la faire évoluer.

La Métropole a fait, pour le réseau des déchèteries, le choix d'un maillage régulier de son territoire, en limitant les horaires d'ouverture, afin d'optimiser le ratio visiteurs par heure. Mais en comparaison des données nationales, la faiblesse des kg par habitant s'explique surtout par la collecte de végétaux en porte à porte, qui ne se retrouvent pas en déchèterie.

Investissement

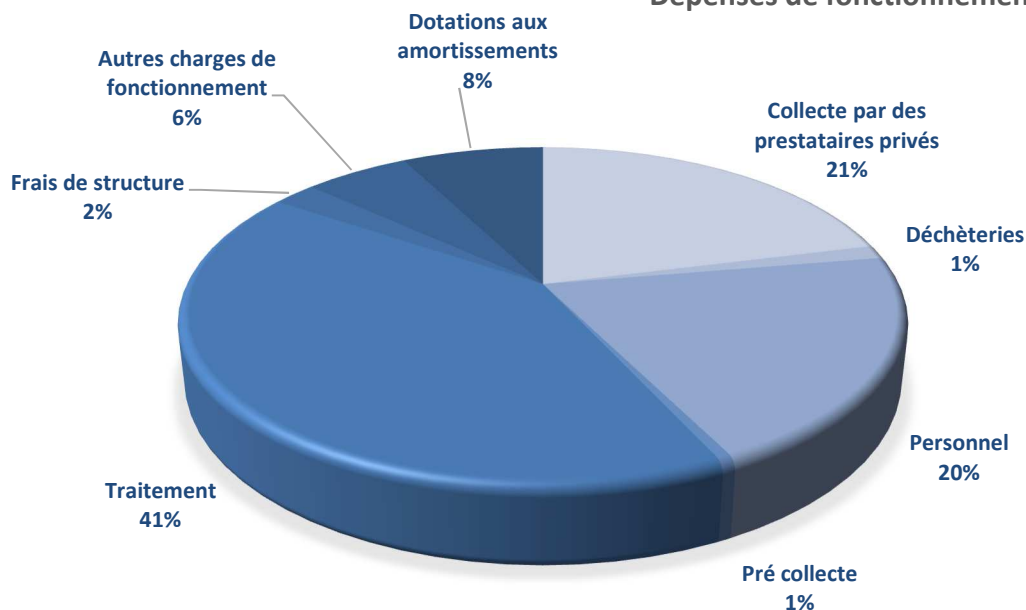
Dépenses d'investissement



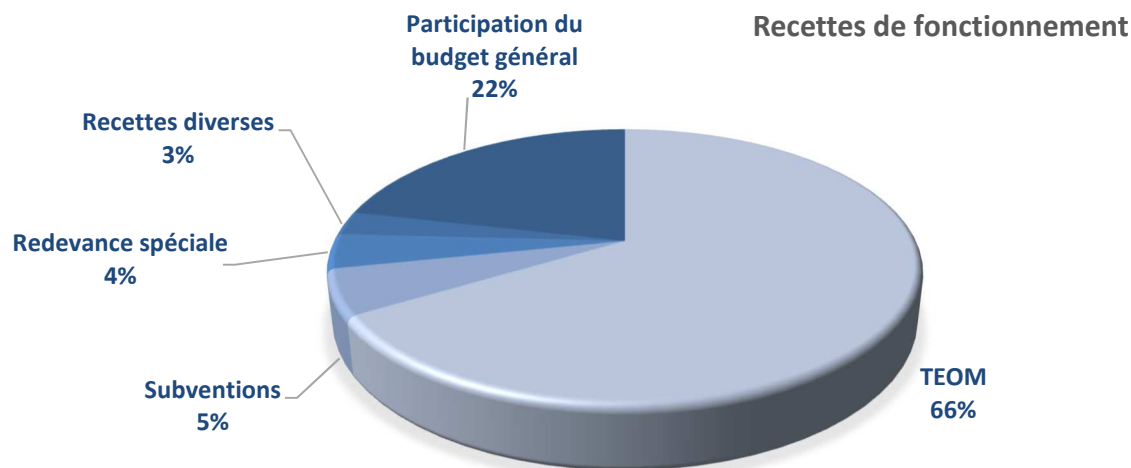
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2016	2017	2016 à 2017	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Acquisition/ Equipements/matériels/Outillages divers	231 084 €	151 146 €	- 79 938 €	-34,6%
Acquisition/matériel précollecte	959 217 €	1 792 460 €	833 243 €	86,9%
Acquisition site du Boulevard du midi	3 255 881 €	1 087 747 €	- 2 168 134 €	-66,6%
Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées	272 061 €	2 283 190 €	2 011 129 €	739,2%
Composteurs et bioseaux	19 163 €	0 €	- 19 163 €	-100%
Etudes/construction/travaux/déchèteries	512 696 €	226 287 €	- 286 409 €	-55,9%
Matériel de transport	1 420 333 €	982 871 €	- 437 462 €	-30,8%
Matériel Informatique / Téléphonie	40 460 €	31 277 €	- 9 183 €	-22,7%
Matériel pour l'Education à l'Environnement et Pratiques Durables	1 426 €	5 741 €	4 315 €	302,6%
Mobilier	2 961 €	41 421 €	38 460 €	1 298,9%
Remboursement capital emprunt	45 000 €	34 926 €	- 10 074 €	-22,4%
Reprise sur FCTVA	4 936 €	0 €	- 4 936 €	-100%
Travaux Centre de Maintenance de la Collecte	810 €	10 374 €	9 564 €	1180,7%
Travaux Centre OM Caudebec les Elbeuf	131 868 €	32 206 €	- 99 662 €	-75,6%
Travaux Site du Boulevard du midi	26 195 €	2 374 391 €	2 348 196 €	8 964,3%
Travaux Centre Technique d'Equipement	1 123 €	1 685 €	562 €	50,1%
Travaux de génie-civil, mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées	149 596 €	644 796 €	495 200 €	331%
TOTAL	7 074 810 €	9 700 518 €	2 625 708 €	37,1 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	2016	2017	2016 à 2017	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Opérations réelles	1 562 003 €	3 617 766 €	2 055 763 €	131,6%
Opérations d'ordre (amortissements et sortie d'éléments d'actif)	4 417 947 €	4 599 009 €	181 062 €	4,1%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 979 950 €	8 216 775 €	2 236 825 €	37,4 %

Dépenses de fonctionnement



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2016 à 2017	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Collecte par des prestataires privés	12 762 077 €	12 778 565 €	16 488 €	0,1%
Déchèteries	745 467 €	771 684 €	26 217 €	3,5%
Personnel	12 304 162 €	12 288 287 €	- 15 875 €	- 0,1%
Pré collecte	404 720 €	321 299 €	- 83 421 €	-20,6%
Traitement	24 801 090 €	25 081 101 €	280 011 €	1,1%
Frais de structure	1 482 838 €	1 408 399 €	- 74 439 €	-5%
Autres charges de fonctionnement	2 823 986 €	3 413 088 €	589 102 €	20,9%
SOUS-TOTAL OPERATIONS REELLES	55 324 340 €	56 062 423 €	738 083 €	1,3%
Dotations aux amortissements	4 415 112 €	4 598 234 €	183 122 €	4,1%
VNC éléments d'actif cédés	2 835 €	- €	- 2 835 €	-100%
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	4 417 947 €	4 598 234 €	180 287 €	4,1%
TOTAL	59 742 287 €	60 660 657 €	918 370 €	1,5%



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	De 2016 à 2017	
			Evolution en valeur	Evolution en %
TEOM (2)	42 571 651 €	43 609 202 €	1 037 551 €	2,4%
Subventions	1 953 962 €	3 529 198 €	1 575 236 €	80,6%
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	2 824 523 €	2 674 079 €	- 150 444 €	-5,3%
Recettes issues de la valorisation des déchets métalliques	167 650 €	208 100 €	40 450 €	24,1%
Déchèteries: participations communes extérieures	326 918 €	274 763 €	- 52 155 €	-16%
Déchèteries: Accès payant des professionnels et services techniques municipaux	122 244 €	157 885 €	35 641 €	29,2%
Recettes REP Déchets Diffus Spéciaux	20 432 €	26 276 €	5 844 €	28,6%
Recette REP Déchets d'Eléments d'Ameublement	1 341 146 €	716 818 €	- 624 328 €	-46,6%
Autres recettes diverses	294 198 €	356 558 €	62 360 €	21,2%
Autres produits exceptionnels (dégrèvement, pénalités, assurances)	19 590 €	71 500 €	51 910 €	265%
Produits des cessions d'éléments d'actif	1 100 €	775 €	- 325 €	-29,5%
TOTAL DES RECETTES PROPRES AU BUDGET DECHETS	49 643 414 €	51 625 155 €	1 981 741 €	4%
Participation du budget général	14 983 902 €	14 065 594 €	- 918 308 €	-6,1%
TOTAL	64 627 316 €	65 690 749 €	1 063 432 €	1,6%

(2) POUR MEMOIRE – Minoration de la recette de TEOM -Attribution de compensation - partie II – Dotations TEOM – budget principal

<u>Part de la TEOM dans le financement du service</u>	
en 2016	71,26%
en 2017	71,89%

Les dépenses d'investissement progressent sensiblement de 2 625 708 euros soit 37% en 2017 sous l'impact de l'accélération du déploiement des colonnes enterrées (349 en 2017 contre 95 en 2016) et la première tranche des travaux d'aménagement du nouveau site situé Boulevard du Midi (+ 2 348 196 euros).

Les recettes d'investissement réelles augmentent également (+132 %, + 2 055 763 euros) à la faveur des remboursements de travaux générés par l'implantation des colonnes enterrées

Les dépenses de fonctionnement réelles sont contenues à + 1% (+ 738 083 euros) malgré l'augmentation des autres charges de fonctionnement de 589 102 euros (+ 21%) sous l'effet principalement du rajout des coûts de fonctionnement du nouveau site du Boulevard du Midi (+ 263 985 euros), de l'augmentation des coûts de la plateforme téléphonique « Ma métropole » (+ 96 000 euros) et de l'évolution des équipements de protection individuelle loués (+ 62 000 euros). Les dépenses de traitement évoluent à la faveur de l'évolution de la tarification du SMEDAR et l'ajout des coûts de traitement de l'amiante.

Les recettes de fonctionnement progressent quant à elles de 1 981 741 euros soit de 4% sous l'effet d'augmentation des subventions (+ 1 575 236 euro à + 81%) du notamment au versement de la subvention par CITEO lié au plan d'amélioration de la collecte (PAC).

La participation du budget général au financement du service est ainsi globalement en baisse de 918 308 euros (- 6%) pour l'année 2017.

Montant des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en € TTC 2017
COLLECTE				
COVED	Collecte déchets LOT 1	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	5 784 753 €
COVED	Collecte déchets LOT 3	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	141 552 €
IPODEC	Collecte des dépôts sauvages	MAPA 2 ans	19/04/2018	17 943 €
IPODEC	Collecte des déchets amiante	MAPA 2 ans	19/04/2018	21 586 €
SOUS TOTAL COLLECTE				12 251 402 €
PRE-COLLECTE				
CITEC ENVIRONNEMENT	Fourniture et livraison de bacs roulants	Appel d'offre 4 ans	26/11/2018	705 921 €
PTL	Fourniture et livraison de sacs à déchets	Appel d'offre 4 ans	12/08/2018	293 006 €
BILOBA ENVIRONNEMENT	Fourniture et livraison de conteneurs	Appel d'offre 4 ans	13/03/2020	218 630 €
C NET ENVIRONNEMENT	Prestations de lavage de conteneurs	MAPA	01/10/2018	21 102 €
PLASTIC OMNIUM	Fourniture et livraison de pièces détachées pour conteneurs	HORS MARCHE		75 568 €
PLASTIC OMNIUM	Fourniture, livraison et mise en place de CSE et CE	Appel d'offre 8 ans	23/05/2019	2 263 818 €
SOUS TOTAL PRE-COLLECTE				3 578 045 €
GARAGE				
BOM SERVICES	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	11/05/2019	96 780 €
UGAP	Achats de BOM	HORS MARCHE		690 214 €
EUROMASTER	Fourniture et pose de pneumatiques	HORS MARCHE		99 844 €
EUROVOIRIE / TERBERG	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	12/05/2019	41 252 €
FAUN	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	12/05/2019	150 867 €
HYDRAUNORM	Réparations et fr de pièces détachées pour grues sur camions	HORS MARCHE		36 370 €
PB ENVIRONNEMENT	Fourniture et montage, livraison de BOM 3T5	MAPA	18/10/2017	108 500 €
RAGUES ROUEN	Fourniture de pièces détachées pour véhicules	Appel d'offre 4 ans	05/06/2018	85 048 €
NIORT FRERES	Fourniture de pièces détachées et réparations sur PL	HORS MARCHE		39 479 €
SOUS TOTAL GARAGE				1 348 354 €
AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS				
VEOLIA PROPRETE	Gardiennage de la déchetterie ST JEAN DU CARDONNAY et ROUEN	Appel d'offre 4 ans	28/10/2018	711 960 €
ELIS NORMANDIE	Location des EPI	Appel d'offre 5 ans	03/07/2017	95 017 €
SRVP	Achats des EPI mains	Appel d'offre 4 ans	27/08/2019	74 193 €
NOVACOM	Géolocalisation LOT 1	Appel d'offre	28/01/2020	73 714 €
SOUS TOTAL AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS				954 884 €
TOTAL				18 132 685 €

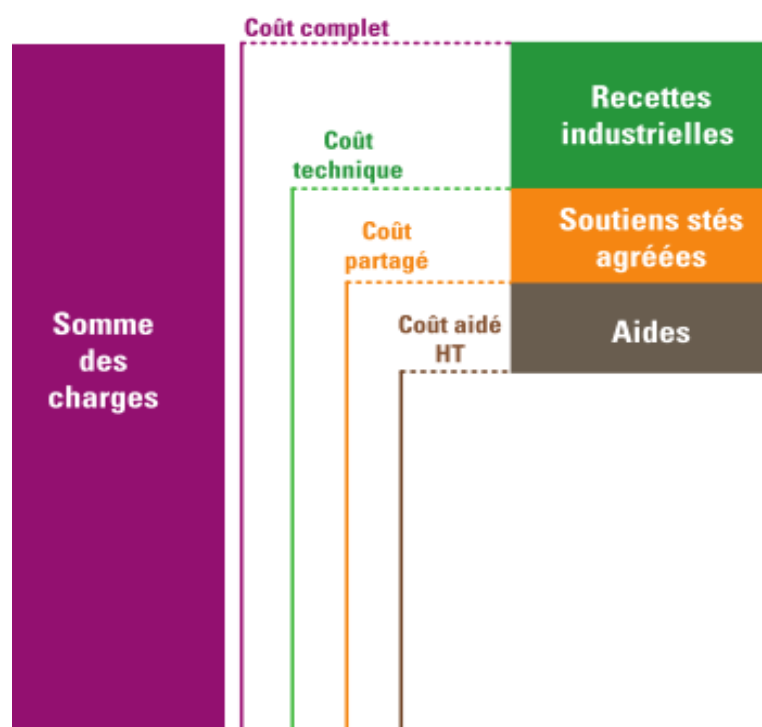
La Métropole Rouen Normandie présente dans les pages suivantes, en application de **la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015**, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la **méthode Compta Coût®** conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une **matrice des coûts normée**, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (méthode Compta Coût®) et donc à terme des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre **d'opérations de retraitement** du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc **différent du compte administratif** et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, recyclables, végétaux...). Ces informations sont ensuite intégrées à la base de données nationale **SINOE® Déchets** (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) de l'ADEME, qui permet la présentation des coûts du service public de gestion des déchets.

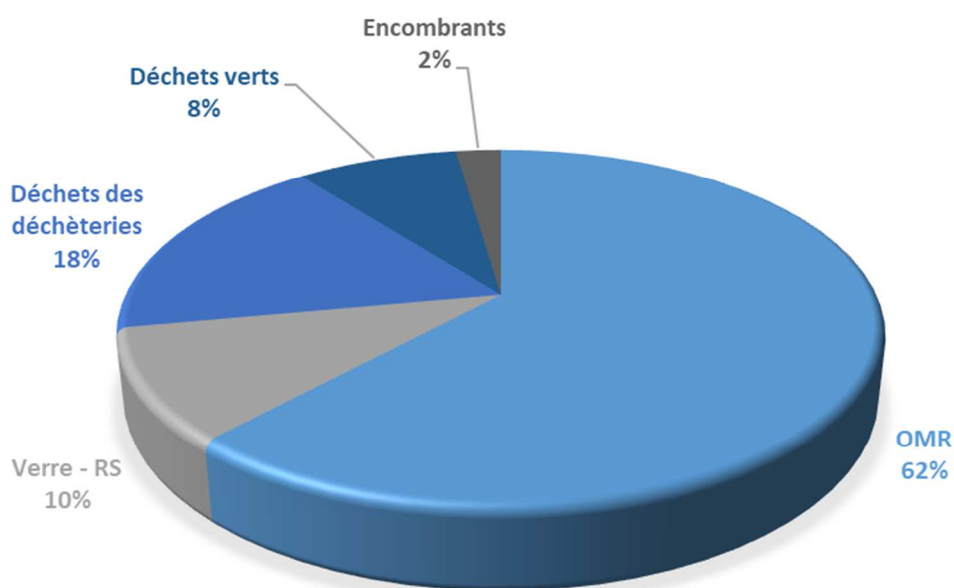
L'intérêt de cette méthode est qu'elle est stable dans le temps, compatible avec les logiciels courants de comptabilité analytique, largement adoptée par les autres collectivités, reconnue par de nombreux acteurs, notamment pouvoirs publics, professionnels et associatifs, et fondée sur des données comptables fiables. Elle permet de suivre l'évolution annuelle, ici sur 3 ans, et d'identifier le poids relatif de chaque flux de déchet dans la dépense, afin de déterminer **des axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets**. Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire, collecte des déchets végétaux...).

Le Coût aidé Hors Taxe présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchet selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.



Part relative des flux dans le coût du service public de collecte et traitement

Année 2017	OMR	Verre - RS	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants	TOTAL
Coût aidé HT (euros)	32 644 131	5 377 377	9 203 473	4 328 609	1 209 990	52 763 580

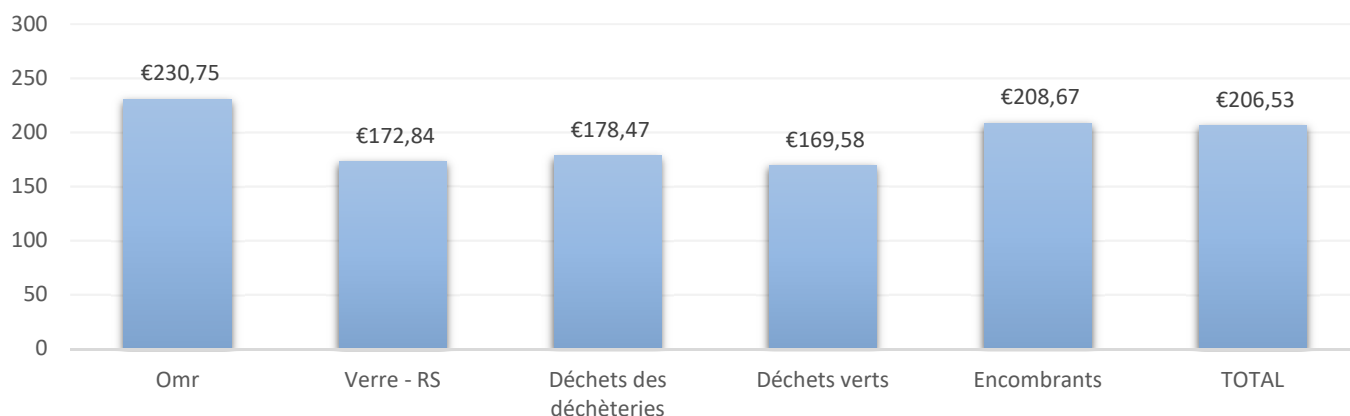


La part des ordures ménagères est la plus importante. Il est intéressant de chercher à prévenir la production et à pousser à un meilleur tri, puisque le traitement des emballages et du verre est gratuit au SMEDAR. La collecte des végétaux représente une part importante de la dépense totale.

Coûts des différents flux ramenés à la tonne

Année 2017	OMR	Verre - RS	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	TOTAL
Coût aidé HT Par tonne (euros)	230,75	172,84	178,47	169,58	208,67	206,53

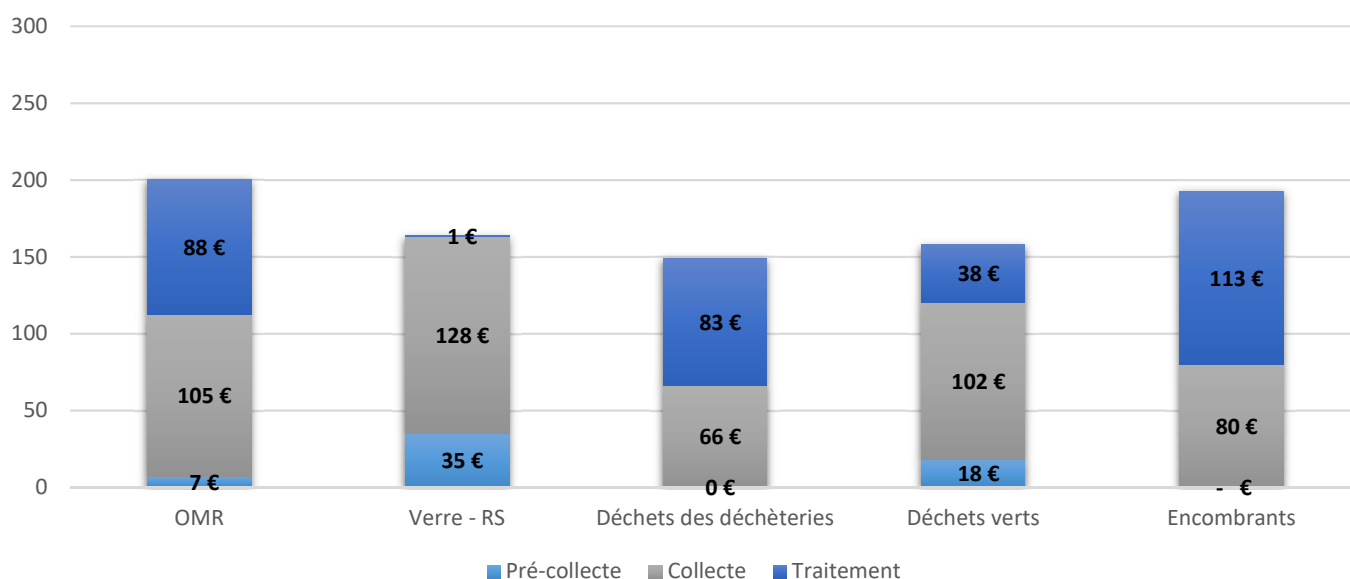
Coût aidé HT par tonne (euros)



La collecte des recyclables et du verre paraît plus avantageuse que les ordures ménagères, mais le verre qui représente 1/3 de ces valorisables, a un bilan économique beaucoup plus favorable, car il est collecté uniquement en apport volontaire.

Le coût entre déchèteries et végétaux n'est pas comparable en l'état, car les flux en déchèteries regroupent aussi des déchets à incinérer ou à enfouir qui sont plus onéreux. Les déchets végétaux, lorsqu'ils sont collectés en porte à porte, ont un coût de collecte 2,5 fois supérieur à une collecte via le réseau de déchèteries.

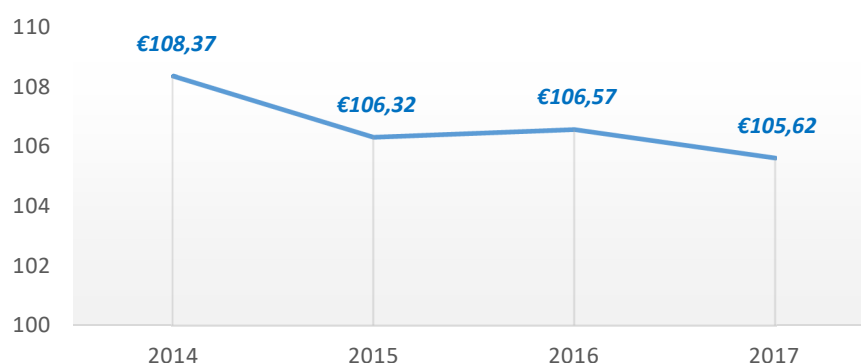
Répartition des charges par flux et par étape technique (euros par tonne)



Evolution des coûts

Evolution du coût en euros/habitant tous flux confondus

Coût aidé HT par habitant (euros)	Ensemble des flux
2014	108,37
2015	106,32
2016	106,57
2017	105,62



Le coût à l'habitant reste maîtrisé sur 4 ans et efface l'effet de l'inflation sur cette durée. La stratégie poursuivie est de développer la prise de conscience collective, que la prévention permet de réduire sa production et la réflexion sur les végétaux comme ressource à la parcelle.

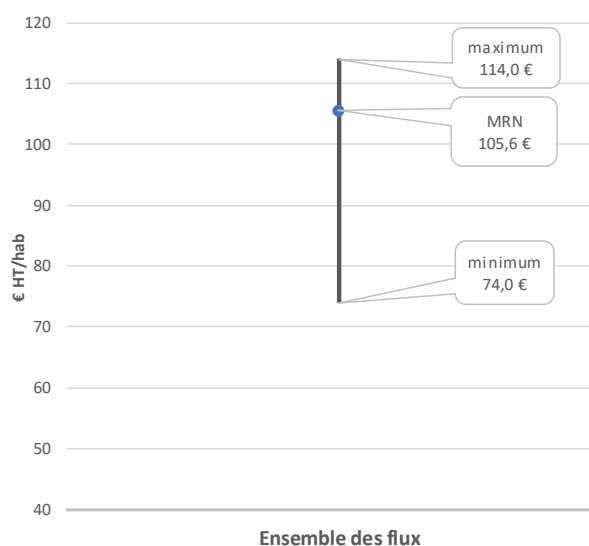
Comparatif à l'échelle nationale

Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est à **105,62 euros par habitant en 2017**, contre **108,37 euros en 2014**. Il se réduit donc de **2,53 % en 3 ans** en ayant absorbé l'inflation et la hausse des prix sur cette période. Ce bon résultat global a été obtenu grâce à la rationalisation et à l'optimisation du service de collecte et traitement des déchets.

Toutefois, le référentiel national SINOE* situe le coût aidé hors taxes, tous flux des collectivités à dominante urbaine, entre **74 et 114 euros par habitant**. La Métropole a donc encore des coûts élevés au regard de ce référentiel. La politique de rationalisation du niveau de service doit donc être poursuivie notamment pour le flux des déchets végétaux dont le coût aidé revient à **15,85 euros par habitant** desservi en 2017.

*Données issues du *référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers en 2014 (mars 2017)*.

Coûts aidé HT €/hab

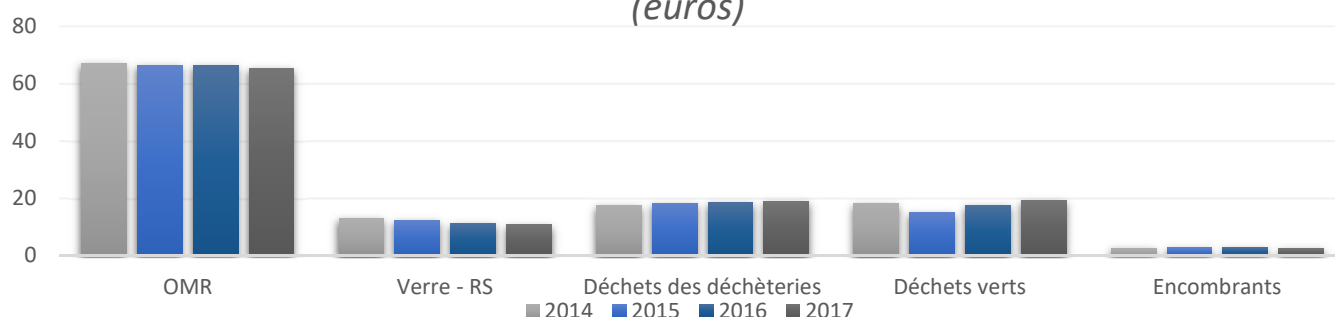


Evolution des coûts par flux en euros/habitant

Coût aidé HT par habitant (euros)	OMR	Verre - RS	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants
2014	66,98	13,13	17,65	18,30	2,63
2015	66,50	12,36	18,30	15,13	2,74
2016	66,28	11,32	18,57	17,75	2,76
2017	65,34	10,76	19,05	19,21	2,42

C'est principalement l'évolution du coût des végétaux, qui pénalise le bilan global, tandis que la baisse du coût est constante sur les ordures ménagères et les emballages.

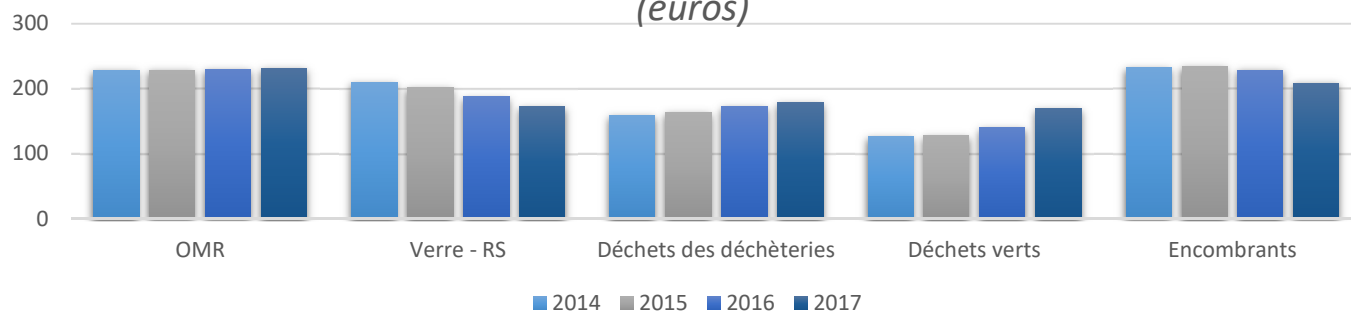
Coût aidé par habitant (euros)



Evolution des coûts par flux ramenés à la tonne

Coût aidé HT par tonne (euros)	OMR	Verre - RS	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants
2014	227,91	209,79	159,27	126,96	232,07
2015	228,41	202,21	163,54	128,13	233,35
2016	229,30	187,76	172,61	140,38	228,71
2017	230,75	172,84	178,47	169,58	208,67

Coût aidé par tonne (euros)



La tendance est identique à celle par habitant, sauf pour les ordures ménagères, dont le transfert des tonnages vers le recyclable, affectent des coûts sur une quantité moindre.

Métropole Rouen Normandie
Services aux Usagers et Transition Écologique
108 allée François Mitterrand
CS 50589
76006 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 52 68 10 Fax : 02 35 52 68 59